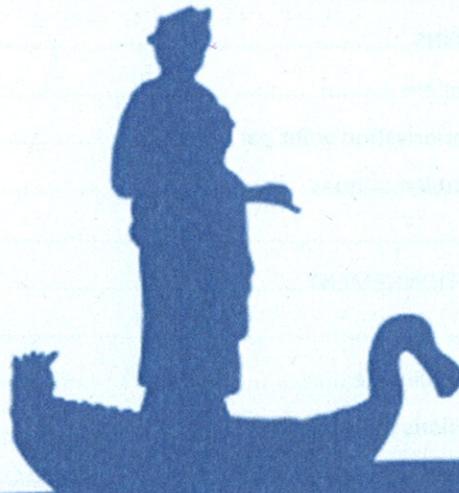
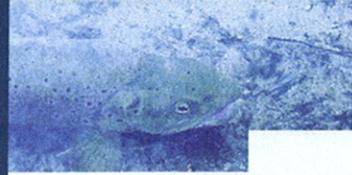


Contrat Global  
d'actions sur l'eau  
2014 / 2018



Sequana

Seine Amont



Structure porteuse : Syndicat Intercommunal des Cours d'Eau Châtillonnais

# SOMMAIRE

ARTICLE I. OBJET DU CONTRAT.....	7
ARTICLE II. TERRITOIRE CONCERNE .....	7
ARTICLE III. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS .....	8
ARTICLE III.1. Objectifs du contrat .....	8
ARTICLE III.2. Des objectifs chiffrés de réalisation par thématique, calés sur les actions de niveau de priorité 1 et 2.	8
ARTICLE III.3. Résultats attendus .....	9
ARTICLE III.4. Zones d'actions groupées.....	10
ARTICLE III.5. Les « couleurs » du contrat.....	10
ARTICLE IV. PROGRAMME D' ACTIONS.....	11
ARTICLE IV.1. Répartition financière .....	11
ARTICLE IV.2. Définition de la priorisation volet par volet.....	11
ARTICLE IV.3. Les 10 actions emblématiques .....	15
ARTICLE V. SUIVI - EVALUATION.....	15
ARTICLE VI. MODALITES DE FONCTIONNEMENT.....	16
ARTICLE VI.1. Pilotage .....	16
ARTICLE VI.1.1. Le comité de pilotage .....	16
ARTICLE VI.1.2. Les commissions thématiques .....	16
ARTICLE VI.1.3. Les comités de suivi par opération .....	16
ARTICLE VI.2. Animation.....	17
ARTICLE VI.2.1. Missions et composition de la cellule d'animation.....	17
ARTICLE VI.2.2. Fonctionnement de la cellule d'animation .....	17
ARTICLE VII. ENGAGEMENTS DES PARTIES.....	18
ARTICLE VII.1. Engagements de l'Agence.....	18
ARTICLE VII.2. Engagements de la STRUCTURE PORTEUSE DE L'ANIMATION .....	18
ARTICLE VII.3. Engagements des MAITRES D'OUVRAGE .....	19
ARTICLE VII.4. Engagements des CO-FINANCEURS autres que l'Agence .....	19
ARTICLE VII.4.1. La Région Bourgogne.....	19
ARTICLE VII.4.2. Le Département de la Côte d'Or.....	19
ARTICLE VII.4.3. Le Département de l'Aube.....	20
ARTICLE VII.4.4. Les autres partenaires .....	20
ARTICLE VIII. Durée / Avenant / Résiliation.....	20
ARTICLE VIII.1.1. Durée.....	20
ARTICLE VIII.1.2. Avenant.....	20
ARTICLE VIII.1.3. Résiliation.....	20
ANNEXE 1 - Définition du territoire.....	24
Annexe 1.1. – Liste des communes du territoire .....	24
Annexe 1.2. – Masses d'eau du territoire.....	25
ANNEXE 2 - Programme prévisionnel d'actions.....	27

Annexe 2.1 – Objectifs visés et actions retenues.....	27
Annexe 2.2 - Montant du programme prévisionnel d’actions.....	53
ANNEXE 3 - Indicateurs de suivi-évaluation.....	55
ANNEXE 4 - Taux d’aide de l’Agence de l’eau Seine Normandie pour les actions du contrat à date de signature du contrat.....	57

## LISTE DES TABLEAUX et CARTE

<i>Tableau 1 : liste des 10 Masses d'eau "Zone d'Actions Groupées" (ME ZAG) .....</i>	10
<i>Tableau 2 : NOMBRE d’ACTION IDENTIFIEE DANS LE volet A par objectif et type d’action.....</i>	12
<i>Tableau 3 : NOMBRE d’ACTION IDENTIFIEE DANS LE volet B par objectif et type d’action .....</i>	13
<i>Tableau 4 : NOMBRE d’ACTION IDENTIFIEE DANS LE volet C par objectif et type d’action .....</i>	13
<i>Tableau 5 : NOMBRE d’ACTION IDENTIFIEE DANS LE volet D par objectif et type d’action.....</i>	14
Tableau 6 : Masses d'eau Cours d'eau .....	25
Tableau 7 : Masses d'eau Souterraines.....	26
Tableau 8 : listes des zones d’actions groupées .....	29
Tableau 9 : lIste des têtes de bassins versants.....	30
Tableau 10 : Synthèse par maître d’ouvrage des engagements financiers en matière de continuité .....	31
Tableau 11 : Nombre d’ouvrages prioritaires par masse d’eau.....	32
Carte 12 : Localisation des ouvrage prioritaires avec niveau de priorité .....	33
Tableau 13 : Synthèse par maître d’ouvrage des engagements financiers en matière de restauration c’est-à-dire pour les volets B22 et B23.....	34
Tableau 14 : Synthèse par maître d’ouvrage des engagements financiers en matière d’entretien : .....	39
Tableau 15 : indicateurs de résultats.....	56

## PREAMBULE

Le **Contrat Global Sequana** s'inscrit dans une démarche de **préservation et d'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels** (aquatiques et humides). Il est la formalisation de la mobilisation des acteurs pour développer et promouvoir cet objectif au moyen d'un programme d'actions. Celui-ci est construit en équilibre entre les politiques locales et le Plan Territorial d'Actions Prioritaires (PTAP) de l'agence. Le parti pris pour ce contrat a été de prendre en compte au même titre les politiques régionales, départementales et locales portant intervention sur le territoire en la matière.

Ce contrat est un outil de planification à caractère prévisionnel qui engage réciproquement les parties. Les maîtres d'ouvrage s'engagent à conduire les actions prévues selon leur importance et leur priorité, et les co-financeurs s'engagent à apporter un financement prioritaire pour l'atteinte des résultats visés, dans la limite des contraintes budgétaires des parties.

Le contrat global fait suite au contrat rivières signé en 2007 et ayant pris fin en décembre 2012. Au terme de ces cinq années, le bilan technique et financier est largement positif. Les acteurs locaux considèrent que l'effort doit être maintenu pour ne pas risquer de perdre l'ensemble des acquis.

Le Syndicat Intercommunal des Cours d'Eaux Châtillonnais (SICEC) sera la structure porteuse du contrat global Sequana (élaboration et mise en œuvre). Il résulte de la fusion des trois syndicats de rivière de Côte d'Or et englobe donc les vallées de la Seine et l'Ource amont ainsi que la Petite Laigne, soit 47 communes. Il exerce, en lieu et place des communes membres toutes études et travaux nécessaires à l'aménagement et à l'entretien de l'ensemble des cours d'eau du Châtillonnais. Le Syndicat a progressivement élargi ses compétences pour aujourd'hui assurer une mission de coordonnateur de la politique de l'eau sur l'ensemble de son territoire et plus largement à l'échelle du bassin versant. La légitimité du SICEC en tant que structure porteuse du contrat global est reconnue par l'ensemble des acteurs du territoire.

Le périmètre du contrat global Sequana est compris dans l'unité hydrographique Seine supérieure. Il s'étend de la source de la Seine jusqu'à l'amont de l'agglomération Troyenne et inclut ses différents affluents : la Sarce, l'Ource, la Laigne et l'Arce. Le bassin versant, d'une superficie totale de 2 630 km<sup>2</sup> pour près de 1 000 km de linéaire de cours d'eau, concerne 39 masses d'eau « cours d'eau ». Il s'étend au sein de deux régions, Bourgogne et Champagne-Ardenne, et sur quatre départements limitrophes. 67 % de la surface est située dans le département de la Côte d'Or, 27 % dans le département de l'Aube, 3,5 % dans l'Yonne et 2,5 % dans la Haute-Marne. 156 communes appartiennent au périmètre d'action du contrat ce qui représente environ 42 600 habitants.

Le territoire du contrat global est essentiellement rural et pourrait être subdivisé en 3 paysages :

- Les têtes de l'Ource et de la Seine sont caractérisées par de vastes forêts feuillues et des paysages préservés. Ce territoire sera inclus dans le futur parc national des forêts de Champagne et Bourgogne.
- Le Barséquanais, quant à lui se distingue par l'activité viticole avec la production de Champagne. La forte densité de vigne soulève des problèmes d'érosion et de ruissellement entraînant des risques de pollution.
- Enfin, le reste du territoire est principalement structuré autour de la culture céréalière, en milieu karstique.

Du fait de la faible densité de population, l'assainissement individuel est majoritaire sur l'ensemble du territoire. Les rejets domestiques, qu'ils soient issus de l'assainissement non collectif ou des stations d'épuration, génèrent généralement peu de pollutions impactantes sur les milieux. Quelques communes présentent cependant des impacts, localement ou à une échelle plus importante. Ces impacts sont liés à la sensibilité des petits cours d'eau à faible débit.

Les eaux souterraines, particulièrement vulnérables du fait des caractéristiques géologiques (calcaires fissurés et karstifiés), sont affectées par des pollutions aux nitrates et aux produits phytosanitaires, présentes sur l'ensemble du territoire.

Compte tenu de la situation de tête de bassin, région des sources, l'objectif est l'atteinte **d'un niveau d'excellence en matière de qualité du milieu aquatique**.

La conduite de ce projet nécessite la mise en place d'une organisation territoriale. Etant donné les prochaines échéances attribuées à la réforme des collectivités, ce contrat peut constituer une opportunité de concertation quant à la définition d'une gouvernance adaptée aux enjeux « eau » de ce territoire hydrographique.

## ETABLI ENTRE

*L'Agence de l'Eau Seine-Normandie, établissement public à caractère administratif de l'Etat, créée par l'article L. 213-8-1 du code de l'environnement, inscrit à l'INSEE sous le numéro 18750 009 500 026, représentée par sa Directrice, dénommée ci-après "l'Agence", engagée par la commission des aides du 11 février 2014.*

Et

*Le Syndicat Intercommunal des Cours d'eau Chatillonnais, inscrit à l'INSEE sous le numéro 20 002 769 600 018, représenté par son Président, Thierry NAUDINOT, engagé par délibération le 23 septembre 2013 – ci- dénommé « structure porteuse de l'animation»*

Et

*Le Conseil Régional de Bourgogne, inscrit à l'INSEE sous le numéro 232 100 016 00012, représenté par son Président, François PATRIAT, engagé par délibération le 3 juillet 2014, dénommée ci-après « la région Bourgogne»*

Et

*Le Conseil Général de la Côte d'Or, inscrit à l'INSEE sous le numéro 222 100 018 00019, représenté par son Président, François SAUVADET, engagé par délibération le 8 septembre 2014, dénommée ci-après « le département de la Côte d'Or»*

Et

*Le Conseil Général de l'Aube, inscrit à l'INSEE sous le numéro 221 000 052 00011, représenté par son Président, Philippe ADNOT, engagé par délibération le 10 février 2014, dénommée ci-après « le département de l'Aube»*

Et

*Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de la Seine de Mussy-sur-Seine à Bourguignons, inscrit à l'INSEE sous le numéro 251 001 285 00013, représenté par son Président, Michel MOUTARD, engagé par délibération le 23 septembre 2013, dénommée ci-après « le SIAVSMB»*

Et

*Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de la Seine de Bourguignons à l'agglomération Troyenne, inscrit à l'INSEE sous le numéro 251-001-293 00017, représenté par son Président, Jean-Claude ISSELIN, engagé par délibération le 9 septembre 2013, dénommée ci-après «le SIAVSBAT»*

Et

*Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de l'Ource et de ses Dérivations, inscrit à l'INSEE sous le numéro 251-001-269 00017, représenté par son Président, M. MILLOT engagé par délibération le 22 novembre 2013, dénommée ci-après «le SIAEOD»*

Et

*Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Arce, inscrit à l'INSEE sous le numéro 251001368, représenté par son Président, Roland CINGLANT, engagé par délibération le 7 novembre 2013, dénommée ci-après « le SIAA»*

Et

*Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Sarce, inscrit à l'INSEE sous le numéro 251 001 277 00028, représenté par son Président, Daniel LAURENT, engagé par délibération le 4 mars 2014, dénommée ci-après « le SIABS »*

Et

*La Communauté de Commune du Pays Châtillonnais, inscrit à l'INSEE sous le numéro 242 101 434 00015, représenté par son Président, Hubert BRIGAND, engagé par délibération le 30 janvier 2014, dénommée ci-après « la CCPC»*

Et

*La Communauté de Commune d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais, inscrit à l'INSEE sous le numéro 200 027 308 00036, représenté par son Président, Charles GUENE, engagé par délibération le 22 novembre 2013, dénommée ci-après « la CCAVM »*

Et

*Le Syndicat départemental des eaux de l'Aube, inscrit à l'INSEE sous le numéro 389 163 437 00020, représenté par son Président, Nicolas Juillet, engagé par délibération le 18 septembre 2014, dénommé ci-après « le SDDEA »*

Et

*La Chambre d'Agriculture de la Côte d'Or, inscrit à l'INSEE sous le numéro 182 100 040 00019, représenté par son Président, Vincent LAVIER, engagé par délibération le 06 janvier 2014, dénommée ci-après « la Ch. d'agriculture de Côte d'Or »*

Et

*La Chambre d'Agriculture de l'Aube, inscrit à l'INSEE sous le numéro 441 009 461 00019, représenté par son Président, Didier MARTEAU, engagé par délibération le 24 février 2014, dénommée ci-après « la Ch. d'agriculture de l'Aube »*

Et

*Le Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne, inscrit à l'INSEE sous le numéro 381 653 278 00089, représenté par son Président, Daniel Sirugue, engagé par délibération le 7 octobre 2014, dénommé ci-après « le CENB »*

Et

*Le Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne-Ardenne, inscrit à l'INSEE sous le numéro 780 255 485 00028, représenté par son Président, Roger Gony, engagé par délibération le 23 septembre 2014, dénommé ci-après « le CENCA »*

Et

*Le Comité Interprofessionnel Du Vin De Champagne, inscrit à l'INSEE sous le numéro 780 385 829 00012, représenté par ses Co-Présidents, Jean-Marie BARILLERE et Monsieur et Pascal FERAT, engagé par délibération le 12 septembre 2014, dénommé ci-après « le CIVC »*

Et

*Le Groupement d'intérêt public de préfiguration du Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne, inscrit à l'INSEE sous le numéro 130-012-735 00010, représenté par son Président, Guy DURANTET, engagé par délibération le 28 novembre 2013, dénommé ci-après « le GIP »*

Et

*La Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Côte d'Or, inscrit à l'INSEE sous le numéro 778 211 045 00035, représenté par son Président, Eric GRUER, engagé par délibération le 24 octobre 2014, dénommé ci-après « la FDAAPPMA<sub>21</sub> »*

Et

*La Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de l'Aube, inscrit à l'INSEE sous le numéro 302 766 704 00035, représenté par son Président, Camille SARTER, engagé par délibération le 6 mai 2014, dénommé ci-après « la FDAAPPMA<sub>10</sub> »*

*Vu le code de l'environnement*

*Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Seine-Normandie en vigueur,*

*Vu le Xème programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie et le Plan Territorial d'Actions Prioritaires (PTAP) 2013-2018.*

*Vu la délibération n° 12-20 du conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie en date du 14 novembre 2012 approuvant le contrat global d'actions prioritaires pour l'eau type et l'avis de la de la commission des aides du 11 février 2014.*

*Vu le diagnostic préalable au contrat établi le 13 juin 2013 en comité de pilotage et approuvé par l'ensemble des signataires.*

## ARTICLE I. OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de formaliser les conditions de la mise en œuvre d'un projet cohérent de gestion globale de l'eau et des milieux aquatiques et humides sur le bassin hydrographique de la Seine supérieure jusqu'à l'amont de l'agglomération Troyenne. Le but est de répondre aux enjeux du territoire et principalement de permettre l'atteinte des objectifs de maintien et de reconquête du (très) bon état, fixés par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

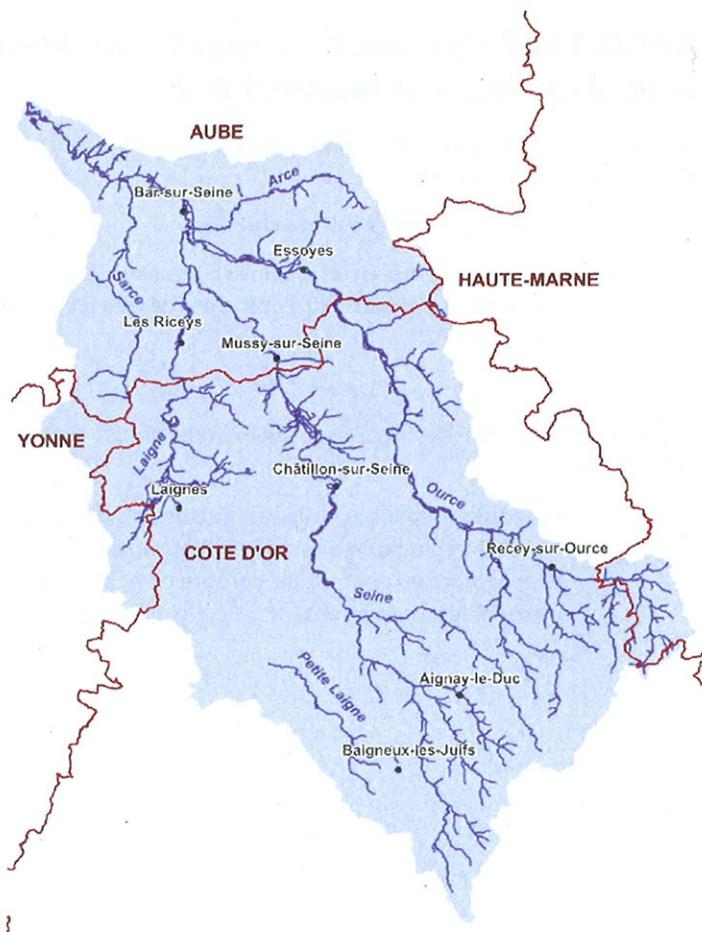
Il définit:

- ✓ Les objectifs et résultats à atteindre,
- ✓ Le programme d'actions à mettre en œuvre,
- ✓ Les modalités de suivi – évaluation,
- ✓ Les modalités de communication et de fonctionnement,
- ✓ Les engagements des parties.

## ARTICLE II. TERRITOIRE CONCERNE

Le présent contrat s'applique au territoire constitué par les communes comprises dans l'unité hydrographique de la Seine supérieure, de sa tête de bassin à l'agglomération Troyenne (liste des communes en annexe 1). Ses caractéristiques sont :

- ✓ bassin hydrographique : 2 630 km<sup>2</sup>
- ✓ linéaire de cours d'eau : 1 000 km
- ✓ 2 régions : Bourgogne et Champagne-Ardenne,
- ✓ 4 départements limitrophes. 67 % en Côte d'Or, 27 % dans l'Aube, 3,5 % dans l'Yonne et 2,5 % dans la Haute-Marne.
- ✓ 39 masses d'eau « cours d'eau ». Les principaux cours d'eau présents sur le territoire sont :
  - La Seine de sa source à l'agglomération Troyenne
  - L'Ource
  - La Laigne et la petite Laigne
  - la Sarce
  - l'Arce
- ✓ 7 masses d'eau souterraines



## ARTICLE III. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

### ARTICLE III.1. OBJECTIFS DU CONTRAT

Ils sont organisés en 4 volets :

- A. Animation/communication et suivi du contrat
- B. Reconquérir et préserver la fonctionnalité des milieux aquatiques et humides
- C. Réduire l'impact du petit cycle de l'eau\* sur le milieu
- D. Réduire les pollutions diffuses

*\*Le petit cycle correspond à l'eau de la ressource au robinet et du robinet au milieu. Il comporte donc la potabilisation, la distribution, la collecte, l'assainissement et l'usage industriel.*

Les résultats attendus sur le milieu et vis-à-vis des usages sont appréciés au minimum par un diagnostic pendant la phase d'élaboration du contrat, et un diagnostic en fin de contrat et après réalisation des actions financées au contrat. Ces diagnostics se réfèrent au SDAGE et aux principes qui ont prévalu à son élaboration et portent notamment sur le milieu aquatique.

Pour atteindre ces résultats, les signataires du présent contrat mettent en œuvre les moyens d'actions nécessaires pour réaliser le programme d'actions, notamment en mobilisant le plus largement possible les partenaires locaux, publics et socio-professionnels, chacun dans le cadre de ses compétences.

### ARTICLE III.2. DES OBJECTIFS CHIFFRES DE REALISATION PAR THEMATIQUE, CALES SUR LES ACTIONS DE NIVEAU DE PRIORITE 1 ET 2

Pour pouvoir évaluer *a posteriori* la réussite du contrat, qui n'est pas liée à la réalisation de 100 % des actions inscrites au contrat, sont identifiés :

- des **objectifs de résultats chiffrés** ;
- des **actions emblématiques** (actions exemplaires, à caractère de démonstrabilité et/ou de communication, à fort impact positif sur l'état des masses d'eau, actions dont la réalisation ne serait pas assurée sans le contrat...)

Le Contrat Sequana a développé plusieurs outils afin de mettre en exergue les enjeux du territoire pour les 5 ans à venir. Il fait appel :

- aux zones d'actions groupées, au nombre de 10, pour identifier des masses d'eau prioritaires soit au titre de leur état écologique dégradé, soit au titre de leur valeur patrimoniale à l'échelle européenne ;
- aux couleurs du contrat, au nombre de 3, pour lesquelles les 10 actions emblématiques sont sélectionnées ;
- à trois niveaux de priorité P1, P2, P3 dont la hiérarchisation est explicitée p11 et 12.

## ARTICLE III.3. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus par objectif sont *a minima* en fin de contrat :

<b>Concernant l'objectif A - Animation / Suivi / Communication :</b>		
A2 - Interventions pédagogiques/sensibilisation	A24 - Elus	1 classe d'eau élus organisée
A5 - Têtes de bassins versants	A51 - Zones d'actions groupées	4 appels à projets réalisés sur les 10 zones d'actions groupées
<b>Concernant l'objectif B – Reconquête et préservation de la fonctionnalité des milieux aquatiques et humides</b>		
B2 - Cours d'eau	B21 - Continuité écologique :	30 ouvrages rendus franchissables sur le territoire (a minima 10 en P1, 15 en P2)
		4 projets « petite continuité » réalisés dans la zone identifiée comme prioritaire « petite continuité » dans le PTAP, c'est-à-dire en P1 ;
	B22 - Restauration hydromorphologique et petite continuité	2 km linéaire de recharge granulométrique en P2
		2 km linéaire de redimensionnement de lit mineur / lit moyen 8 projets de renaturation 5 en P1 et 3 en P2 engagés (phase PRO finalisée) dont 6 aboutis, avec un minimum de 20 km de cours d'eau concernés
	B23 - Préservation de berges	2 projets aboutis de remise au point bas du lit mineur, avec un minimum de 3 km de linéaire restaurés en P1 6 projets de préservation de berge par mise en place de clôture et abreuvoirs (3 en P1 et 3 en P2), représentant 4500 ml de cours d'eau.
B24 - Gestion de la Ripisylve	30 km de restauration de ripisylve sur la seule masse d'eau prioritaire, la FRHR7.	
B3 – Préservation et restauration des zones humides et milieux naturels remarquables		6 zones humides restaurées ; représentant au moins 3oha
		8 plans de gestion élaborés.
		Acquisition foncière de 40 ha
<b>Concernant l'objectif C - Petit cycle de l'eau</b>		
C2 – AEP		Priorité sur le schéma d'alimentation en eau potable du Châtillonnais, recherche d'un maître d'ouvrage et lancement du marché de travaux (1ere tranche).
C3 – Assainissement	C31 - Assainissement collectif	Création et/ou amélioration de 6 sur 7 des systèmes de traitement identifiés comme prioritaires sur le territoire (3 sur 3 en P1, 3 sur 4 en P2)
	C32 - Assainissement non collectif	Réhabilitation des systèmes d'ANC sur 3 des 4 communes identifiées comme prioritaires sur le territoire
C4 - Activités industrielles et artisanales		Activité de pressurage : diminuer l'impact sur le milieu des rejets de pressurage par la mise en place d'un assainissement adapté sur au moins 3 entreprises (P1) Activités économiques : mise en place des suivis réguliers sur 3 des 5 entreprises prioritaires (P2)
<b>Concernant l'objectif D - Pollutions diffuses</b>		
D2 - Captages		20 réalisations d'études BAC, dont 1 en P1 et 16 au moins en P2 Mise en place de mesures préventives suite aux études BAC sur 16 captages, dont 1 en P1 et en 15 P2
D3 - Zones d'expansion de crues		Obtenir de bonnes pratiques sur 100 ha de zones à enjeux, proposer des outils adaptés tels que les MAE (ZAG, zones humides, zones d'expansions de crues...)
D4 - Erosion Ruissellement		Obtenir 5 signataires de la charte sur l'aspersion
		Travaux d'hydraulique douce et structurante sur 2 masses d'eau prioritaires
		Optimiser le fonctionnement de 4 bassins de rétention vis-à-vis de leur impact sur le milieu aquatique
D5 - Gestion des pratiques		Mise en œuvre de 3 plans de désherbage communaux, études et actions.P2

Deux leviers ont été mis en place pour atteindre les objectifs du contrat : les zones d'actions groupées et les « couleurs » du contrat.

### ARTICLE III.4. ZONES D' ACTIONS GROUPEES

A l'approche des échéances d'atteinte des objectifs d'état, 10 masses d'eau ont été sélectionnées pour faire l'objet d'un diagnostic en 2014. Ces masses d'eau ont été sélectionnées lorsqu'elles réunissent les 3 caractéristiques suivantes :

- Non atteinte actuelle de l'objectif environnemental défini par la DCE (ME NAOE),
- Déficit de connaissance notamment mis en évidence dans le PTAP,
- Pressions multithématiques.

Le diagnostic permettra de déterminer les pressions qui dégradent la masse d'eau ainsi que les actions nécessaires à l'atteinte du (très) bon état.

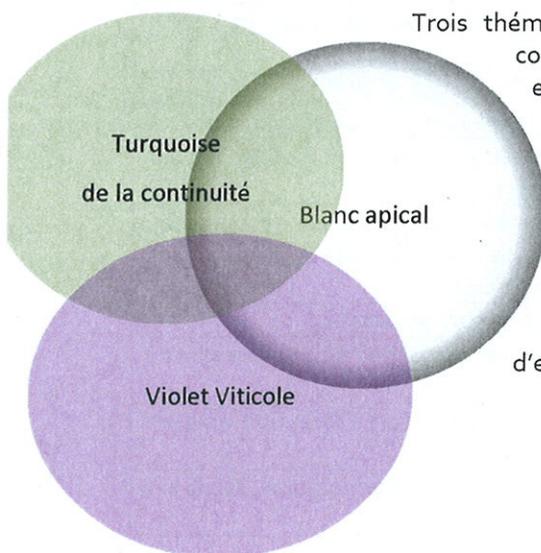
Parmi ces 10 masses d'eau, 4 à 6 d'entre elles seront sélectionnées par l'Agence sur proposition du comité de pilotage (Article VI.1.1) début 2015, pour faire l'objet d'appel à projets et en prenant en compte la mobilisation des potentiels maîtres d'ouvrage. Ainsi, l'animation sera particulièrement mobilisée sur ces territoires ainsi que les moyens financiers. En effet, si sur les masses d'eau concernées, l'ensemble des maîtres d'ouvrage des actions identifiées comme étant nécessaires à l'atteinte de l'état escompté est engagé dans la mise en œuvre de ces actions, l'Agence est prête à subventionner certaines actions au-delà même des actions prioritaires identifiées PTAP.

Code masse d'eau	Nom masse d'eau	Etat écologique Actuel	Etat écologique Objectif	Etat écologique Echéance
FRHR3A-Fo212200	Ru du Pré Cotoillot	Médiocre	Bon état	2021
FRHR8-Fo522000	Ru du Val Clairon	Médiocre	Bon état	2021
FRHR3B-Fo234000	Ru de l'Etang Bailly	Moyen	Bon état	2021
FRHR1-Fo046000	Ru de Meursauge (et non pas Quemigny)	Moyen	Bon état	2015
FRHR3A-Fo224500	Ru de l'etang de Marcenay	Médiocre	Bon état	2021
FRHR3A-Fo211000	Ru de l'Etang neuf	Médiocre	Bon état	2021
FRHR8-Fo521000	Ru de Channes	Moyen	Bon état	2015
FRHR6-Fo483000	Ru l'Artaut	Moyen	Bon état	2021
FRHR6-Fo470600	Ru de Noe	Moyen	Bon état	2021
FRHR6-Fo450600	Ru le Landion	Moyen	Bon état	2015

Tableau 1 : liste des 10 Masses d'eau "Zone d'Actions Groupées" (ME ZAG)

### ARTICLE III.5. LES « COULEURS » DU CONTRAT

Trois thématiques, appelées « couleurs », sont mises en relief sur ce contrat. Elles constituent les particularités du territoire, et sont au-delà du nombre d'action exprimés dans le contrat, les thématiques pour lesquelles sont déterminées les 10 actions emblématiques (Article IV.1)



- ✓ Le turquoise de la continuité : restauration de la continuité écologique justifiée par la présence de nombreux ouvrages sur les axes principaux et les évolutions réglementaires actuelles.
- ✓ Le violet viticole : prise en compte des problématiques ruissellement-érosion sur la qualité des milieux aquatiques.
- ✓ Le blanc apical : mise en valeur de l'aspect tête de bassin, et donc territoire d'excellence, dont le caractère patrimonial sera valorisé.

## ARTICLE IV. PROGRAMME D' ACTIONS

Les parties s'engagent à mettre en œuvre le programme d'actions prévisionnel fixé en annexe 2 dans la limite des contraintes budgétaires des parties. Ce programme d'actions définit les **276 actions** retenues en fonction des objectifs et des résultats attendus. Il identifie des actions au sein de chaque objectif. Il précise le calendrier indicatif de réalisation de ces actions.

Le montant prévisionnel des actions de ce contrat est estimé à **25,7 millions d'euros**.

### ARTICLE IV.1. REPARTITION FINANCIERE

Budget par niveau de priorité et par objectif	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	Total général
Objectifs				
A - Animation / Suivi / Communication	462 443 €	269 700 €	91 000 €	823 143 €
B - Reconquête et préservation de la fonctionnalité des milieux aquatiques	3 025 609 €	3 062 340 €	1 063 061 €	7 151 010 €
C - Petit cycle de l'eau	6 390 892 €	6 803 808 €	1 530 000 €	14 724 700 €
D - Pollutions diffuses	1 327 816 €	1 378 750 €	337 450 €	3 044 016 €
<b>Total général</b>	<b>11 206 761 €</b>	<b>11 514 597 €</b>	<b>3 021 511 €</b>	<b>25 742 869 €</b>

La priorisation s'est donc effectuée ainsi (sauf cas particulier) :

Les priorités 1 (P1) correspondent à **des actions à réaliser impérativement**, du fait d'un intérêt majeur pour l'atteinte du (très) bon état (objectif fixé pour chaque masse d'eau par la DCE et le SDAGE) à l'échéance 2015 (en particulier les actions en priorité 1 du plan territorial d'actions prioritaires de l'Agence)

Les priorités 2 (P2) correspondent à **des actions contribuant à l'atteinte du bon état** mais de moindre importance et/ou de moindre urgence par rapport aux priorités 1, au regard de leur impact sur les milieux naturels et/ou du délai d'atteinte du bon état.

Les priorités 3 (P3) correspondent à des **actions techniquement pertinentes**, dans une logique de bassin versant notamment, qui peuvent être financées dès le début du contrat, pour les actions relevant d'opportunités, ..., à savoir, notamment, les actions relatives à la continuité écologique, la protection des captages, et ce, après validation du comité de pilotage. A compter de la mi-parcours du contrat, elles pourront être financées en fonction des capacités financières du moment, du bon avancement des priorités du contrat à mi-parcours ainsi que d'un examen plus poussé des conditions de réalisation de ces opérations.

### ARTICLE IV.2. DEFINITION DE LA PRIORISATION VOLET PAR VOLET

#### Volet A : Animation/communication et suivi du contrat

L'animation portera sur la mise en place d'une vision globale de la gestion de l'eau. En effet, il est nécessaire de recréer auprès des acteurs ce sentiment d'appartenance à un territoire et à une problématique commune. Seront développés en particulier les actions de sensibilisation auprès des élus et du monde agricole, mais aussi la mise en place d'un suivi afin d'évaluer et valoriser les effets des actions soit par projet au cas par cas (avant et après travaux) mais aussi à l'échelle du territoire Sequana. Les missions d'animation sont détaillées à l'article VI.2.1 du présent contrat.

**TABEAU 2 : NOMBRE D'ACTION IDENTIFIEE DANS LE VOLET A PAR OBJECTIF ET TYPE D'ACTION**

Nombre de Actions par niveau de priorité					
Objectifs	P1	P2	P3	Total	
<b>A1 - Equipe d'animation</b>	2			2	
<b>A2 - Interventions pédagogiques/sensibilisation</b>	2	2	3	7	
A21 - Grand public		1	2	3	
Animations thématiques autres que scolaires			1	1	
Géorallye			1	1	
Plan départemental Kayak		1		1	
A22 - Scolaire		1	1	2	
Classe d'eau		1		1	
Projet CLEA			1	1	
A23 - Monde agricole	1			1	
Formation Vivéa	1			1	
A24 - Elus	1			1	
Classe d'eau	1			1	
<b>A3 - Support de communication</b>	1	4		5	
Concours photo		1		1	
Parcours pédagogique		2		2	
Plaquettes générales, à thème et par vallée	1			1	
Site internet		1		1	
<b>A4 - Evaluation du contrat</b>	3			3	
Etat initial nitrates	1			1	
Etude bilan CGS	1			1	
Evaluation actions	1			1	
<b>A5 - Têtes de bassins versants</b>	10	9		19	
A51 - Zones d'actions groupées	10			10	
A52 - Enjeux Biodiversité		9		9	

#### Volet B : Fonctionnalité des milieux aquatiques et humides

Dans ce volet, sont traitées d'une part la continuité écologique, d'autre part la reconquête et la préservation de la fonctionnalité des milieux aquatiques et humides.

Au vu du très grand nombre d'ouvrages hydrauliques sur le territoire - plus de 400 - et de l'évolution réglementaire récente induisant la mise en conformité de 304 ouvrages d'ici 2017 (ouvrages classés en liste 2 au titre de l'article L.214-17 du Code de l'environnement), une stratégie de priorisation a été établie :

- ✓ P1 : tous les ouvrages « grenelle » et liste 2 engagés situés sur les ME NAOE (Masse Eau n'ayant pas Atteint l'Objectif Environnemental actuellement),
- ✓ P2 : ouvrages « grenelle » sur les ME AOE (Masse Eau qui Atteint l'Objectif Environnemental actuellement),
- ✓ P3 : ouvrages liste 2 d'ores et déjà engagés et sur une ME AOE.

L'animation et l'appui technique (animation principale du contrat et techniciens de rivière) seront portés en priorité sur les projets les plus ambitieux de rétablissement de la continuité, pour lesquels le taux d'étagement et/ou l'enjeu patrimonial sont significatifs pour le territoire.

Pour les autres actions de ce volet, la priorisation générale a été retenue. Cependant, les actions de restaurations hydromorphologiques ambitieuses (niveau R3 sur l'échelle de Malavoï) ont été définies d'office en P1.

Les travaux de protection de berge ont été retirés des objectifs prioritaires du contrat, puisqu'ils ne répondent pas sensu stricto à une démarche de préservation et d'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels. Ces projets seront traités au cas par cas, et envisagés uniquement si les enjeux biens et personnes sont avérés. En cas d'accord avec les partenaires financier et sous réserve des termes de la convention d'animation, la cellule d'animation sera chargée de garantir la meilleure technique, la plus respectueuse du milieu.

**TABLEAU 3 : NOMBRE D'ACTION IDENTIFIEE DANS LE VOLET B PAR OBJECTIF ET TYPE D'ACTION**

Nombre de Actions par niveau de priorité					
Objectifs	T	P1	P2	P3	Totaux
<b>B1 - Equipe d'animation</b>	2				2
Animation	2				2
<b>B2 - Cours d'eau</b>	36	43	43	122	
B21 - Continuité écologique	17	21	7	45	
Ouvrage prioritaire	7	10	3	20	
Ouvrage prioritaire - PAP	8	11	4	23	
Ouvrages franchissement d'infrastructure linéaire	1			1	
Ouvrages liste 2	1			1	
B22 - Restauration hydromorphologique et petite continuité	16	17	12	45	
Etangs	2			2	
Petite continuité	2			2	
Recharge granulométrique		1		1	
Redimensionnement lit d'étiage / lit moyen		2	5	7	
Reméandrage	2	1		3	
Renaturation	8	10	4	22	
Tracé en fond de vallée	1	3		4	
Plan de gestion	1		3	4	
B23 - Préservation de berges	3	3	9	15	
Clôtures et abreuvoirs	3	3	9	15	
B24 - Gestion de la Ripisylve		2	15	17	
Ripisylve phase étude et travaux			5	5	
Ripisylve phase travaux		2	10	12	
<b>B3 - Zones Humides</b>	3	1		4	
Acquisition foncière		1		1	
Travaux de restauration / préservation des ZH	1			1	
Maîtrise foncière	1			1	
Plan de gestion	1			1	
<b>Totaux</b>	<b>41</b>	<b>44</b>	<b>43</b>	<b>128</b>	

Volet C: Petit cycle de l'eau

La priorisation des actions suit la stratégie générale de hiérarchisation employée.

Les travaux sur les réseaux AEP ont été retirés de la liste des actions prioritaires dans le cadre du contrat. Chaque opération sera traitée au cas par cas, et une assistance technique de la cellule d'animation ne pourra être envisagée que dans les situations suivantes :

- ✓ tension d'usage très forte nécessitant de manière avérée une augmentation du rendement,
- ✓ action nécessaire pour dimensionner des investissements futurs pertinents (usine de traitement).

**TABLEAU 4 : NOMBRE D'ACTION IDENTIFIEE DANS LE VOLET C PAR OBJECTIF ET TYPE D'ACTION**

Nombre de Actions par niveau de priorité					
Objectifs	T	P1	P2	P3	Totaux
<b>C - Petit cycle de l'eau</b>	0	18	0	0	18
<b>C2 - AEP</b>	1	6	1	8	
C21 - Ressource	1	6		7	
Problème quantitatif		1		1	
Problème sanitaire		4		4	
Schéma Aep du Châtillonnais	1	1		2	
C22 - Potabilisation			1	1	
Usine de potabilisation			1	1	
<b>C3 - Assainissement</b>	6	7	4	17	
C31 - Assainissement collectif	3	6	3	12	
Réseau		2		2	
STEP	3	4	3	10	
C32 - Assainissement non collectif	3	1	1	5	
ANC	3	1	1	5	
<b>C4 - Activités industrielles et artisanales</b>	3	5	3	11	
Activité de pressurage : assainissement	2		2	4	
Activité économique : assainissement			1	1	
Entreprise prioritaire	1	3		4	
Opération collective thématiques / activité économique		1		1	
Plan d'action BIVB		1		1	

Volet D : Pollutions diffuses

La partie concernant les captages a été traitée différemment, voici la priorisation :

- ✓ P1 : captage Grenelle
- ✓ P2 : captage prioritaire pour la mise en place de programme d'actions agricole pour l'agence (PTAP)
- ✓ P3 : captage cas 4 ou cas 3 (hors PTAP)

TABLEAU 5 : NOMBRE D'ACTION IDENTIFIEE DANS LE VOLET D PAR OBJECTIF ET TYPE D'ACTION

Nombre de Actions par niveau de priorité					
Objectifs	P1	P2	P3	Totaux	
D1 - Pollution diffuse	2	3	10	15	7
D1 - Equipe d'animation	2			2	
D2 - Captages	1	21	7	29	
Acquisition foncière		1		1	
Captage prioritaire	1	20	7	28	
D3 - Zones d'expansion de crues		3	1	4	
MAE		3	1	4	
D4 - Erosion Ruissellement	6	6	2	14	
Bassin de rétention	1	1	2	4	
Charte de l'asperseur		1		1	
Coteau pilote - étude	1			1	
Coteau pilote - travaux et évaluation	1			1	
Hydraulique douce et structurante	2	3		5	
Impact de l'aspersion	1			1	
Plan d'action BIVB		1		1	
D5 - Gestion des pratiques	3	5		8	
Atteindre le seuil de 10mg/l de nitrates	2			2	
Etude masse d'eau souterraine		1		1	
Investissement favorables à la préservation de la ressource		1		1	
Plan de désherbages		3		3	
Diminuer les impacts sur la ressource en eau des effluents organiques	1			1	
<b>Totaux</b>	<b>12</b>	<b>35</b>	<b>10</b>	<b>57</b>	

## ARTICLE IV.3. LES 10 ACTIONS EMBLEMATIQUES

couleur	NB	Actions	Dept	Masse Eau	Budget
Blanc Apical	A4-02	Réaliser un état initial "nitrate" et en déterminer les pressions sur 3 masses d'eau TBE déclassées par ce paramètre	21, 10, 52	Groëme, Vanoce, Beaumont	10 000 €
	B22-05	Renaturation du Revinson au Tarperon (partie avale proche confluence avec la Coquille : remise du tracé dans au point bas	21	Revinson	61 000 €
	B22-15	Réhabilitation méandres à Fontaines en Duesmois	21	Petite Laigne	24 050 €
	B22-16	Réhabilitation méandres à Chaume-les-Baigneux	21	Petite Laigne	42 900 €
Turquoise de la Continuité	B21-09	Restitution de la continuité écologique au droit de l'ouvrage de la Sogepierre à Nod-sur-Seine : - phase travaux	21	La Seine du confluent du Brévon à la Courcelles	150 000 €
	B21-21	Restitution de la continuité écologique au droit de l'ouvrage du château de Polisy : phase étude et travaux	10	Laigne	120 000 €
	B21-24	Restitution de la continuité écologique au droit de l'ouvrage en barrage du Lac Parisot à Recey-sur-Ource : phase étude et travaux	21	L'Ource de sa source à la Digeanne	550 000 €
Violet viticole	D4-01	Elaboration d'une charte de l'asperseur afin de valoriser les pratiques respectueuses du milieu aquatique concernant l'aspersion viticole	10		1 000 €
	D4-04	Identification d'un coteau pilote en Champagne en matière d'exemplarité des pratiques et des aménagements fonciers (travaux connexes, hydraulique douce, hydraulique structurante...) - Phase Etude	10		30 000 €
	D4-05	Coteau pilote : mise en place des mesures en faveur du respect du milieu aquatique (programme d'action, et évaluation du bénéfice) - Phase Travaux	10		300 000 €
					<b>1 288 950 €</b>

Les **10 actions emblématiques** correspondent à des actions exemplaires, à caractère de démonstrabilité et/ou de communication, à fort impact positif sur l'état des masses d'eau et/ ou actions dont la réalisation ne serait pas assurée sans le contrat. Le budget prévisionnel se monte à 1 288 950 €.

## ARTICLE V. SUIVI - EVALUATION

Un suivi et une évaluation sont assurés au cours du contrat. Le suivi du contrat comprend :

- annuellement, un bilan technique et financier des actions engagées, formalisé via un **rapport d'activité annuel** qui repose sur l'analyse d'indicateurs de moyens et de réalisations (tableaux de bord techniques et financiers reprenant l'ensemble des indicateurs de suivi au regard des actions prévues au programme d'actions) ;
- **à mi-parcours, un bilan technique et financier consolidé** des actions engagées et réalisées au regard des actions prévues au programme d'actions à mi-parcours et sur la durée totale du contrat, des clauses de résiliation (article VIII.3 du présent contrat) et des objectifs de résultats assignés au contrat (article III du présent contrat). Ce bilan est accompagné d'une évaluation qualitative des freins et moteurs à la mise en œuvre des actions, et d'une proposition de programmation révisée des actions initialement incluses dans le contrat et non engagées à mi-parcours ;
- **en fin de contrat, une évaluation complète du contrat.** Elle comporte un bilan technique et financier des réalisations au regard des actions prévues et des objectifs de résultats fixés, qui en constitue le socle. Elle comporte aussi une série d'appréciations argumentées sur les résultats des actions réalisées au regard des objectifs initiaux de résultats (changement de comportement, réduction des pressions, amélioration de l'état du milieu et de la ressource), ainsi que sur l'amélioration de la gouvernance, le fonctionnement de la cellule d'animation et la pertinence des objectifs initiaux. A partir de ces analyses, elle propose des recommandations d'amélioration.

Les **indicateurs de moyens** et de réalisation permettent de suivre la mise en œuvre des actions programmées et l'animation. Les **indicateurs de résultat** permettent d'évaluer l'atteinte des objectifs en termes de résultats visés. Ces

indicateurs sont définis l'annexe 3. Le suivi et l'évaluation sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage Syndicat des Cours d'Eau Châtillonnais.

## ARTICLE VI. MODALITES DE FONCTIONNEMENT

### ARTICLE VI.1. PILOTAGE

#### ARTICLE VI.1.1. LE COMITE DE PILOTAGE

Il est institué un comité de pilotage composé des représentants des signataires du présent contrat. Il est **co-présidé** d'une part par un représentant du SICEC, structure porteuse du contrat, d'autre part par un représentant de l'un des syndicats de rivière du département de l'Aube.

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par an. Les éléments constituant l'ordre du jour sont transmis par le président aux membres du comité au moins 15 jours avant la date de la réunion.

Le comité de pilotage est un organe consultatif de concertation et de coordination.

Il assure les fonctions suivantes :

- ✓ coordonner l'application du contrat avec un souci de gestion concertée et durable, informer les usagers. Il peut créer à cet effet un comité consultatif.
- ✓ examiner et valider la programmation annuelle de travaux des maîtres d'ouvrage présentée par la cellule d'animation,
- ✓ donner son avis sur les éventuels projets d'avenant du contrat.

Le comité de pilotage assure le pilotage de la cellule d'animation du contrat. Il assure donc les fonctions suivantes :

- ✓ validation annuelle de la composition et du budget de la cellule d'animation,
- ✓ suivi de la bonne exécution des missions de la cellule d'animation.
- ✓ définition, pour chaque création ou renouvellement de poste, du profil du candidat recherché.
- ✓ validation annuelle du suivi du contrat (bilan financier, rapport d'activité) Il en tire notamment les enseignements nécessaires pour renforcer les efforts et éventuellement réorienter les actions,
- ✓ validation de l'évaluation du contrat à son issue,

Pour l'exécution de ses missions, le comité de pilotage s'appuie sur une ou plusieurs commissions *ad hoc* créées à cet effet.

L'avis du comité de pilotage ne s'impose ni à l'Agence ni aux autres financeurs dans leurs choix d'éligibilité de leurs aides financières.

#### ARTICLE VI.1.2. LES COMMISSIONS THEMATIQUES

Il est proposé de mettre en place des commissions thématiques (agricole, viticole, zones humides, cours d'eau, petit cycle de l'eau et communication/tourisme).

Ces commissions permettent de réunir les partenaires techniques et financiers de l'ensemble du territoire sur une même thématique afin de mettre en œuvre et suivre les actions du programme d'actions du contrat. La fréquence de ces réunions sera rythmée en fonction de l'avancement.

#### ARTICLE VI.1.3. LES COMITES DE SUIVI PAR OPERATION

Ces comités de suivi permettent de réunir les partenaires concernés par un projet commun et de suivre l'avancé de ce projet. Ces comités seront principalement constitués lors d'une maîtrise d'œuvre extériorisée (bureau d'étude).

## ARTICLE VI.2. ANIMATION

### ARTICLE VI.2.1. MISSIONS ET COMPOSITION DE LA CELLULE D'ANIMATION

La cellule d'animation du contrat a pour mission première de faire émerger les projets identifiés en actions emblématiques, priorité 1 puis 2 dans le programme d'actions, conformément à la programmation temporelle définie (Annexe 2). Elle :

- ✓ assure l'animation du contrat ;
- ✓ sensibilise et forme les différents acteurs et usagers de l'eau pour atteindre les objectifs du contrat ;
- ✓ fait émerger les projets conformément aux termes de la programmation définie à l'article IV et son annexe 2 ;
- ✓ prépare une proposition annuelle de programmation de travaux pour le comité de pilotage ;
- ✓ présente aux membres du comité de pilotage l'état d'avancement du contrat et les propositions des actions à réaliser. Il s'agit de tout élément permettant de se prononcer sur la mise en œuvre du contrat et de son programme d'actions, en donnant une vision globale de son déroulement.
- ✓ assure le secrétariat du comité de pilotage ;
- ✓ rédige le bilan annuel et le rapport d'activité annuels conformes aux modèles fournis par l'Agence ;
- ✓ assure une mission de veille technique (suivi des connaissances/techniques innovantes) ;
- ✓ rédige l'évaluation du contrat en fin de contrat.

Une cellule d'animation spécifique aux thématiques agricoles sur le département de la Côte d'Or est mise en place par la Chambre d'agriculture de la Côte d'Or, en concertation avec le SICEC. Cette animation fait l'objet d'une convention entre la Chambre d'Agriculture, l'Agence de l'eau, le SICEC. Elle a pour principales missions :

- ✓ l'animation en lien avec la mise en œuvre du programme d'actions dans les Aire d'Alimentation de Captage ;
- ✓ l'animation technique liée aux changements de pratiques dans les BAC ;
- ✓ l'animation technique liée aux changements de pratiques sur les autres secteurs à enjeu eau (cours d'eau, zone d'expansion de crue, zones humides) ;
- ✓ faire émerger les actions relatives à la protection de la ressource en eau potable ;
- ✓ faire émerger des actions sur les autres secteurs à enjeu eau (cours d'eau, zones humides).

La cellule d'animation est composée au minimum de 5 animateurs, soit 2,8 Equivalent Temps Plein :

- ✓ Animateur principal (0,5 ETP)
- ✓ Erosion-ruissellement en vignoble, et biodiversité (1 ETP)
- ✓ Agriculture (0,5 ETP)
- ✓ Petit cycle de l'eau (0,5 ETP)
- ✓ Communication (0,3 ETP)

La cellule d'animation du contrat s'articule avec une animation en matière de gestion des cours d'eau, portée par le SICEC (4 ETP).

### ARTICLE VI.2.2. FONCTIONNEMENT DE LA CELLULE D'ANIMATION

L'animation générale du contrat est assurée par le SICEC (structure porteuse du contrat).

La cellule d'animation du contrat est placée sous l'autorité hiérarchique du président du SICEC qui assure et assume le recrutement et la rémunération de ses membres.

La cellule d'animation est implantée dans les locaux du SICEC et bénéficie de la logistique de ses services.

La cellule d'animation agricole est placée sous l'autorité hiérarchique du président de la chambre d'agriculture de Côte d'Or qui assurent et assument le recrutement et la rémunération de ses membres. Elle est implantée dans les locaux de l'antenne de la chambre d'agriculture de Côte d'Or à Châtillon-sur-Seine et bénéficie de la logistique de ses services.

## ARTICLE VII. ENGAGEMENTS DES PARTIES

### ARTICLE VII.1. ENGAGEMENTS DE L'AGENCE

L'Agence s'engage à étudier, de manière prioritaire par rapport aux autres dossiers analogues, les dossiers emblématiques, en priorité 1 et 2 relevant du programme prévisionnel d'actions du présent contrat dès lors que les engagements des autres signataires définis à l'article VII-2 et VII-3 sont respectés et que le comité de pilotage a été informé de leur programmation.

A compter de la mi-parcours du contrat (hormis les actions répondant au volet B1 – continuité écologique et D2 - captage), les actions en priorité 3 pourront être financées en fonction des capacités financières du moment, du bon avancement des priorités du contrat à mi-parcours ainsi que d'un examen plus poussé de l'intérêt et des conditions de réalisation des opérations, selon les modalités du programme en vigueur.

En matière d'assainissement non collectif, l'Agence s'engage chaque année à financer des projets prioritaires dans la limite de l'enveloppe financière annuelle inscrite au contrat (annexe 2) et dans la mesure de ses ressources financières. L'Agence privilégiera les communes en priorité 1 et 2, puis les communes dont les rejets présentent un impact sur le milieu.

Au fur et à mesure du lancement effectif des actions, ces dernières font l'objet de conventions d'aides financières, dont les effets peuvent s'étaler sur plusieurs années. C'est dans ces conventions d'aide financière passées avec les maîtres d'ouvrage qui sera définie la participation financière de l'Agence. Les aides financières de l'Agence sont versées à chaque maître d'ouvrage selon les modalités précisées dans cette convention d'aide financière.

Les aides financières de l'Agence s'effectuent selon les règles du programme en vigueur au moment de leur attribution par la commission des aides. (Cette participation s'effectue selon les règles du programme en vigueur au moment de l'octroi de l'aide). L'annexe 4 mentionne à titre indicatif les taux d'aide de l'Agence à la date de signature du contrat. Ces taux pourront être modifiés par le conseil d'administration de l'Agence. L'Agence s'engage à soutenir techniquement et financièrement l'animation selon les modalités décrites dans l'annexe 4.

La participation financière de l'Agence à l'animation prend la forme d'une convention d'aide financière annuelle passée avec le SICEC. L'Agence limite son aide financière à un montant de 762 168 € sur la durée du contrat, équivalent à un total maximal de 2,8 Equivalent Temps Plein.

L'Agence transmet au SICEC les informations relatives aux aides financières attribuées aux maîtres d'ouvrage dans le cadre du présent contrat.

L'Agence s'engage à lui fournir les documents types (bilan financier, rapport d'activité) pour réaliser le suivi et le bilan du contrat.

### ARTICLE VII.2. ENGAGEMENTS DE LA STRUCTURE PORTEUSE DE L'ANIMATION

Le SICEC s'engage à :

- assurer les missions définies à l'article VI-2 1 ;
- envoyer à l'Agence chaque année le rapport annuel d'activité et le bilan financier annuel, ainsi qu'en fin de contrat l'évaluation de ce contrat avant le 30 mars de l'année suivante ;
- transmettre la demande d'aide concernant l'animation et la programmation des actions de l'année N au plus tard au mois de décembre de l'année N-1 ;
- associer un représentant de l'Agence lors des recrutements auxquels elle procède ;
- permettre l'accompagnement par l'Agence des animateurs et veiller à ce que ceux-ci participent aux sessions d'échange et d'information que l'Agence peut organiser ;
- à ce que la mission d'animation ne soit pas interrompue pendant une période de plus de 4 mois consécutifs.

### **ARTICLE VII.3. ENGAGEMENTS DES MAITRES D'OUVRAGE**

Les maîtres d'ouvrages s'engagent à réaliser les actions inscrites au contrat et conformément aux termes de la programmation définie à l'article IV et son annexe 2.

Chaque maître d'ouvrage peut bénéficier de différents concours financiers dans les conditions de la réglementation en vigueur.

Les signataires s'engagent à mentionner l'intervention financière de l'Agence et autre financeur dans toute communication ou publication relative au contrat ou à des actions incluses dans son cadre.

### **ARTICLE VII.4. ENGAGEMENTS DES CO-FINANCEURS AUTRES QUE L'AGENCE**

#### *ARTICLE VII.4.1. LA REGION BOURGOGNE*

La Région Bourgogne s'engage à soutenir techniquement et financièrement le contrat global Sequana dans la limite des règlements d'intervention en vigueur au moment de l'octroi de l'aide, ainsi que des disponibilités financières, des inscriptions budgétaires définies annuellement par son assemblée délibérante et de son engagement dans le CPER 2014-2020.

Le programme d'action devra prendre en compte les zones soumises à une réglementation spécifique (directive nitrate, zones Natura 2000, réserves naturelles...). Il devra également prendre en compte les priorités régionales en matière de gestion de la biodiversité issues de l'étude Trame Verte et Bleue : le programme devra donc contribuer à améliorer la fonctionnalité des milieux à enjeux et rétablir la connectivité au niveau des points noirs mis en évidence.

Un partenariat sera recherché avec les acteurs de l'aménagement du territoire et du monde agricole pour favoriser la prise en compte par ces acteurs des objectifs d'atteinte du bon état de la ressource en eau.

Les objectifs et mesures permettant l'atteinte du bon état de la ressource en eau devront être déclinés annuellement et faire l'objet d'une programmation annuelle présentée par la cellule animation au plus tard le 31 décembre de l'année antérieure à leur réalisation.

Le programme annuel devra faire état (pour information) des aides prévues concourant au même objet sur le territoire (financements FEDER, Agence de l'eau, Conseil Généraux... ainsi que les financements relevant des politiques régionales d'aménagement du territoire, de la politique agricole, de l'éducation à l'environnement, des entreprises ou de la biodiversité et de leur déclinaison en appel à projet).

#### *ARTICLE VII.4.2. LE DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR*

Le Département de la Côte d'Or soutient le contrat global SEQUANA et intervient sur les objectifs suivants :

- ✓ l'amélioration des systèmes de traitements domestiques des eaux usées,
- ✓ la restauration et l'entretien des milieux aquatiques et l'adaptation des ouvrages hydrauliques,
- ✓ la protection contre les risques liés aux inondations,
- ✓ la gestion de la ressource en eau,
- ✓ la réhabilitation des points noirs paysager et la mise en valeurs du petit patrimoine bâti.

Son engagement sera subordonné aux éléments suivants :

- la recevabilité des opérations inscrites dans le contrat sera considéré au regard des critères d'aide en vigueur lors de la présentation des dossiers complets par les maîtres d'ouvrages,
- La programmation des actions sera définie par l'assemblée Départementale en fonction des priorités fixées à l'échelle de la Côte d'Or et dans le cadre de la politique territoriale de l'eau.
- Le financement par le Conseil Général des actions inscrites dans le Contrat sera conditionné à la disponibilité des crédits budgétaires.
- La lisibilité du partenariat avec le Conseil Général de la Côte d'Or devra figurer sur l'ensemble des documents, publications et supports de communication du Contrat Global et des actions opérationnelles.

### **ARTICLE VII.4.3. LE DEPARTEMENT DE L'AUBE**

Le Département de l'Aube soutient le contrat global SEQUANA et intervient sur les objectifs relevant de chacun des thèmes mentionnés ci-dessous, sur la base des aides financières existantes en la matière et décidées par son Assemblée départementale :

- ✓ l'amélioration des systèmes de traitements domestiques des eaux usées,
- ✓ la restauration et l'entretien des milieux aquatiques et l'adaptation des ouvrages hydrauliques,
- ✓ la protection contre les risques liés aux inondations,
- ✓ la gestion de la ressource en eau.

### **ARTICLE VII.4.4. LES AUTRES PARTENAIRES**

Les engagements pris par tous les partenaires financiers pour le présent contrat sont subordonnés aux modalités d'attribution, aux disponibilités financières et aux inscriptions budgétaires définies annuellement par leurs assemblées délibérantes.

En outre, le SICEC peut solliciter des fonds européens (FEDER et FEADER) pour les actions prévues au présent contrat. Les fonds européens ne peuvent en aucun cas venir en substitution des engagements des partenaires.

## **ARTICLE VIII. DUREE / AVENANT / RESILIATION**

### **ARTICLE VIII.1.1. DUREE**

Le présent contrat prend effet à compter du 2 novembre 2014 et se termine le 31 décembre 2018.

### **ARTICLE VIII.1.2. AVENANT**

Le présent contrat peut faire l'objet d'avenants après consultation du comité de pilotage.

L'accord de l'ensemble des parties est requis. Pour ce faire, la cellule d'animation envoie le projet d'avenant par mail ou à défaut par courrier (avec accusé de réception) à chaque partie.

Après réception de la proposition, chaque partie doit donner son avis dans un délai de un mois. A l'expiration de ce délai, le silence d'une partie vaut acceptation implicite de l'avenant.

### **ARTICLE VIII.1.3. RESILIATION**

A l'initiative de l'Agence, d'un autre financeur ou du SICEC le contrat peut être résilié, après information du comité de pilotage, dans les cas suivants :

- ✓ Engagement(s) des parties prévu à l'article VII non respecté(s).
- ✓ A mi-contrat, soit le 31 décembre 2016, s'il n'y a pas un engagement d'au minimum 40% de la masse financière des actions du programme prévisionnel, soit 10,2 millions d'euros. Ces montants seront répartis de la manière suivante:
  - au minimum 50 % des actions en priorité 1 soit 5,6 M€ et 41 opérations ;
  - au minimum 40 % des actions en priorité 2 soit 4,6 M€ et 50 opérations
  - au minimum 75% des actions emblématiques soit 966 712 € et 7 opérations.
- ✓ Engagement d'au moins une action prioritaire par objectif.

Ces montants seront répartis de la manière suivante par thématique :

Objectif par volet à mi-parcours	P1		P2		Actions emblématiques en nombre
	en nombre	en montant	en nombre	en montant	
A - Animation / Suivi / Communication	9	231 221 €	6	107 880 €	1
B - Reconquête et préservation de la fonctionnalité des milieux aquatiques	21	1 512 805 €	23	1 224 936 €	6
C - Petit cycle de l'eau	5	3 195 446 €	7	2 721 523 €	0
D - Pollutions diffuses	6	663 908 €	14	551 500 €	3
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>5 603 380 €</b>	<b>50</b>	<b>4 605 839 €</b>	<b>10</b>

Une mise en demeure de réaliser l'engagement inexistant est envoyée pour application aux parties du contrat concernées par le président du comité de pilotage avec information à l'ensemble des autres signataires.

Si aucune action n'est engagée dans un délai de 3 mois après la réception de la mise en demeure, la résiliation pourra être prononcée.

Fait à Chatillon-sur-Seine, le 02 novembre 2014.

En 20 exemplaires comprenant 60 pages recto et les annexes suivantes, parties intégrantes et indissociables du contrat.

La Directrice de l'Agence de l'eau  
Seine – Normandie

Madame Michèle ROUSSEAU

Le Président du Syndicat Intercommunal des Cours d'Eau  
Chatillonnais

Monsieur Thierry NAUDINOT

Le Président du Conseil Régional de Bourgogne

Monsieur François PATRIAT

Le Président du Conseil Général de Côte d'Or

Monsieur François SAUVADET

Le Président du Conseil Général de l'Aube

Monsieur Philippe ADNOT

Le Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et  
d'Entretien de l'Ource et de ses Dérivations

Monsieur Philippe MILLOT

Le Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement  
de la Vallée de la Seine de Bourguignons à l'agglomération  
Troyenne

Monsieur Jean-Claude ISSELIN

Le Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de  
la Vallée de la Seine de Mussy-sur-Seine à Bourguignons

Monsieur Stéphane PRUNIER

Le Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement  
de l'Arce

Monsieur Roland CINGLANT

**Le Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Sarce**

**Monsieur Daniel LAURENT**

**Le Président du SDDEA**

**Monsieur Nicolas JUILLET**

**Le Président de la Communauté de Communes Auberive Vingeane Montsaugonnais**

**Monsieur Charles GUENE**

**Le Président de la Communauté de Communes du Pays Chatillonnais**

**Monsieur Hubert BRIGAND**

**Le Président de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or**

**Monsieur Vincent LAVIER**

**Le Président de la Chambre d'agriculture de l'Aube**

**Monsieur Didier MARTEAU**

**Messieurs les Co-Présidents du CIVC**

**Monsieur Jean-Marie BARILLERE**

**Monsieur Pascal FERAT**

**Le Président du GIP**

**Monsieur Guy DURANTET**

**Le Président de la FAAPPMA de Côte d'Or**

**Monsieur Eric GRUER**

**Le Président de la FAAPPMA de l'Aube**

**Monsieur Camille SARTER**

## ANNEXE 1 - DEFINITION DU TERRITOIRE

### ANNEXE 1.1. -- LISTE DES COMMUNES DU TERRITOIRE

Côte d'or					Aube		Haute-Marne
Aignay-le-Duc	Chaugy	Maisey-le-Duc	Quemigny-sur-Seine	Arrelles	Loches-sur-Ource		Colmier-le-bas
Aisey-sur-Seine	Chaume-les-Baigneux	Marcenay	Recey-sur-Ource	Avirey-Lingey	Merrey-sur-Arce		Villars-Santenoge
Ampilly-les-Bordes	Chaumont-le-Bois	Massingy	Riel-les-Eaux	Bagneux-la-Fosse	Mussy-sur-Seine		Poinson-lès-Grancey
Ampilly-le-Sec	Chemin d'Aisey	Mauvilly	Rochefort-sur-Brevon	Balnot-sur-Laignes	Neuville-sur-Seine		Poinssenot
Autricourt	Coulmier-le-Sec	Menesble	Saint-Broing-Les-Moines	Bar-sur-Seine	Noë-les-Mallets		<b>Yonne</b>
Baigneux-les-Juifs	Courban	Meulson	Sainte-Colombe-sur-Seine	Bertignolles	Plaines-Saint-Langes		Arthonnay
Balot	Duesme	Minot	Saint-Germain-le-Rocheux	Bourguignons	Polisy		Jully
Beaulieu	Echalot	Moitron	Saint-Marc-sur-Seine	Bragefogne-Beauvoir	Polisy		Sennevoy-le-bas
Beaunotte	Essarois	Molesme	Savoisy	Buxeuil	Saint-Usage		Gigny
Belan-sur-Ource	Étais	Montliot et Courcelles	Semond	Buxières-sur-Arce	Saint-Parres-les-Vaudes		
Bellenod-sur-Seine	Etalante	Montmoyen	Source-Seine	Celles-sur-Ource	Verpillières-sur-Ource		
Beneuvre	Etomay	Mosson	Terrefondrée	Chacenay	Villemorien		
Billy-lès-Chanceaux	Etrochey	Nesle et Massoult	Thoires	Channes	Ville-sur-Arce		
Bissey-la-Cote	Fontaines-en-Duesmois	Nicey	Vannaire	Chappes	Villemoyenne		
Bissey-la-Pierre	Fontaines-les-Sèches	Nod-sur-Seine	Vanvey	Chervey	Villiers-sous-Praslin		
Boux	Gomméville	Noiron-sur-Seine	Verdonnet	Clérey	Virey-sous-Bar		
Bremur-et-Vaurois	Grancey-sur-Ource	Obtrée	Vertault	Courtenot	Vitry-le-Croisé		
Briçon-sur-Ource	Griselles	Oigny	Villaines-en-Duesmois	Courteron	Viviers-sur-Artaut		
Buncey	Gurgy-la-Ville	Origny	Villedieu	Cunfin			
Bure-les-Templiers	Gurgy-le-Château	Orret	Villers-Patras	Eguilly-sous-Bois			
Busseaut	Jours-les-Baigneux	Planay	Villiers-le-Duc	Essoyes			
Cerilly	La Villeneuve-les- Convers	Poinçon-lès-Larrey	Villotte-sur-Ource	Fontette			
Chamesson	Laignes	Poiseul-la-Grange	Vix	Fouchères			
Chanceaux	Larrey	Poiseul-la-Ville et Laperrière	Vouaines-les-Templiers	Gyé-sur-Seine			
Channay	Leuglay	Pothières		Jully-sur-Sarce			
Charrey-sur-Seine	Louesme	Prusly-sur-Ource		Landreville			
Châtillon-sur-Seine	Magny-Lambert	Puits		Les Riceys			

# ANNEXE 1.2. – MASSES D'EAU DU TERRITOIRE

TABLEAU 6 : MASSES D'EAU COURS D'EAU

Code masse d'eau	Nom masse d'eau	Etat Chimique		Etat Ecologique	
		Actuel	Objectif	Actuel	Objectif
FRHR6-F0481000	Grignot	Mauvais	Bon état	Moyen	Bon état
FRHR9A-F0212200	Ru du Pre Coraillet	Bon	Bon état	Médiocre	Bon état
FRHR8-F0522000	Ru du Val Clairon	Bon	Bon état	Médiocre	Bon état
FRHR2B-F0126000	Val d'Ome	Mauvais	Bon état	Bon	Bon état
FRHR4-F0402000	Vanoce	Mauvais	Bon état	Bon	Très bon état
FRHR3B-F0324000	Ru de l'Etang Bailly	Mauvais	Bon état	Moyen	Bon état
FRHR1-F0046000	Ru de Meursauge (et non pas le Quemigny)	Mauvais	Bon état	Moyen	Bon état
FRHR1-F0022000	Feu (et non pas de la Verrière)	Mauvais	Bon état	Bon	Très bon état
FRHR3A-F0224500	Ru de l'etang de Marcensy	Mauvais	Bon état	Médiocre	Bon état
FRHR6-F0421000	Canal	Bon	Bon état	Médiocre	Bon état
FRHR3A-F0211000	Ru de l'Etang neuf	Bon	Bon état	Bon	Bon état
FRHR4-F0404000	Combe Lochere	Mauvais	Bon état	Médiocre	Bon état
FRHR8-F0521000	Ru de Channes	Bon	Bon état	Très bon	Très bon état
FRHR3B-F0201000	Martilly	Bon	Bon état	Moyen	Bon état
FRHR2B-F0110600	Courcelles	Mauvais	Bon état	Bon	Bon état
FRHR1-F0030000	Verrière (et son affluent Jugny)	Mauvais	Bon état	Moyen	Très bon état
FRHR6-F0483000	Ru l'Artaut	Mauvais	Bon état	Bon	Bon état
FRHR7-F05-0250	Bidan	Bon	Bon état	Moyen	Bon état
FRHR6-F0470600	Ru de Noe	Mauvais	Bon état	Moyen	Bon état
FRHR3B-F0240600	Val Dupuis	Mauvais	Bon état	Moyen	Bon état
FRHR6-F0436000	Beaumont	Mauvais	Bon état	Très bon	Très bon état
FRHR6-F0428000	Des Ainguets	Mauvais	Bon état	Bon	Très bon état
FRHR5-F0413500	Villamon	Mauvais	Bon état	Moyen	Bon état
FRHR3B-F0321000	Pouillien	Mauvais	Bon état	Bon	Très bon état
FRHR6-F0450600	Ru le Landion	Mauvais	Bon état	Bon	Bon état
FRHR4-F0406000	Groeme	Mauvais	Bon état	Bon	Bon état
FRHR7-F0506000	Arce	Bon	Bon état	Bon	Très bon état
FRHR1-F00-0400	Revinson	Bon	Bon état	Bon	Bon état
FRHR5	Digeanne	Mauvais	Bon état	Bon	Bon état
FRHR4	L'Ource de sa source au confluent de la Digeanne	Mauvais	Bon état	Bon	Bon état
FRHR8	Sarce	Mauvais	Bon état	Bon	Très bon état
FRHR1-F0050600	Brevon	Bon	Bon état	Bon	Bon état
FRHR3B	Laigne	Mauvais	Bon état	Bon	Bon état
FRHR2B	La Seine de Courcelles à l'Arce	Mauvais	Bon état	Bon	Bon état
FRHR2A	La Seine du Brevon à la Courcelles	Mauvais	Bon état	Bon	Bon état
FRHR1	La Seine de sa source au Brevon	Mauvais	Bon état	Bon	Bon état
FRHR7	La Seine de l'Arce à la Vienne	Bon	Bon état	Bon	Bon état
FRHR9A	Petite Laigne	Bon	Bon état	Bon	Bon état
FRHR6	L'Ource de la Digeanne à la Seine	Mauvais	Bon état	Moyen	Bon état

TABLEAU 7 : MASSES D'EAU SOUTERRAINES

Code masse d'eau	Nom masse d'eau	Etat chimique		
		Actuel	Objectif	Echéance
3310	CALCAIRES DOGGER entre Armançon et limite de district	Médiocre	Bon état	2015
3307	Calcaires kimmeridgien-oxfordien karstique entre Yonne et Seine	Médiocre	Bon état	2015
3306	Calcaires kimmeridgien-oxfordien karstique entre Seine et Ornain	Médiocre	Bon état	2015
3304	Calcaires tithonien karstique entre Yonne et Seine	Médiocre	Bon état	2021
3303	Calcaires tithonien karstique entre Seine et Ornain	Médiocre	Bon état	2021
3216	Albien-néocomien libre entre Yonne et Seine	Médiocre	Bon état	2021
3215	Albien-néocomien libre entre Seine et Ornain	Médiocre	Bon état	2021

## ANNEXE 2 - PROGRAMME PREVISIONNEL D' ACTIONS

### ANNEXE 2.1 – OBJECTIFS VISES ET ACTIONS RETENUES

Conformément à l'article IV, dans cette annexe sont identifiées les actions à réaliser sur le territoire. Les premiers sous-objectifs de chacun des 4 volets se rapportent à l'équipe d'animation.

#### A - Animation / Suivi / Communication

**A1 – Animation : poste d'animation principale (1 ETP) et poste chargé de communication (0,3 ETP) → budget de 367 943€**

Numéro d'action	Intitulés de l'action	Maîtres d'ouvrages pressentis	Dept	Priorités Milieu	Budget prévisionnel	2014	2015	2016	2017	2018	Sources	
<b>A2 - Interventions pédagogiques/sensibilisation</b>												
A21-01	Plan départemental kayak : accompagnement technique de la mise en œuvre du schéma élaboré par le CG10, avis milieu, mobiliser les syndicats de rivière en coordination avec le CG10 (3 parcours entre Mussy-sur-Seine et Villemoyenne)	Communes, EPCI, Gpt, Pays, Privé	10	2	195700	39140	39140	39140	39140	39140	Commission	
A21-02	Géorallye de découverte du territoire Sequana avec l'objectif milieu aquatique	SICEC	Tous	3	30000			10000	10000	10000	SICEC	
A21-03	Animations thématiques (autres que scolaires) autour de l'eau et des milieux aquatiques	SICEC, Associations, Offices du tourisme	Tous	3	3000	600	600	600	600	600	Commission	
A22-01	Sensibilisation scolaires aux milieux aquatiques par approche artistique (3 à 6 classes de même niveau suivie sur 4 ans : de CM1 à 5ème ; 1 à 2 classes par vallée sur Châtillonnais) - projet CLEA - Découverte et appropriation des milieux aquatiques remarquables pour scolaires	Châtillon-sur-Seine	21	3	58000	14500	14500	14500	14500		AAP	
A22-02	Animations scolaires aux milieux aquatiques et humides (Classes d'eau)	SICEC, Etablissements scolaires	Tous	2	15000	3000	3000	3000	3000	3000	Sequana	
A23-01	Formations à thème VIVEA à destination d'un maximum d'agriculteurs et viticulteurs : entretien petit cours d'eau, zones humides dites "ordinaires", zones humides dites « remarquables »	CA21 et CA10	Tous	1	5000	1000	1000	1000	1000	1000	Commission	
A24-01	Classe d'eau élus (5 journées, une par mois)	SICEC, AMF	Tous	1	3000	600	600	600	600	600	SICEC	

Numéro d'action	Intitulés de l'action	Maitres d'ouvrages pressentis	Dept	Priorités Milieu	Budg et prévisions annuel	2014	2015	2016	2017	2018	Sources
<b>A3 - Support de communication → budget de 41 500 €</b>											
	Plaquettes générales, à thème et par vallée adressée au grand public et aux élus pour expliquer les enjeux du territoire (valorisation études zones humides, petits affluents, valorisation des actions qui ressortent prioritaires du contrat)	SICEC et organismes partenaires	Tous	1	12 500	2500	2500	2500	2500	2500	SICEC
A3-01											
A3-02	Site internet du Contrat Sequana : développement de l'outil actuel.	SICEC		2	5 000		5000				SICEC
A3-03	Mise en place d'un Concours photo	SICEC	Tous	2	4 000		2000			2000	SICEC
A3-04	Mise en place d'un parcours signalétique dans Châtillon-sur-Seine, de mise en valeur de la Seine	Association, Collectivités, Pays	21	2	10 000			10000			Sequan a1
A3-05	Mise en place d'un sentier pédagogique eau entre Bar sur Seine et Bourguignons sur la thématique eau (STEP, OH, ruisseau) et en rapport avec le GR	SIASVMB	10	2	10 000			10000			AAP
<b>A4 - Evaluation du contrat → budget de 65 000 €</b>											
A4-01	Etude bilan Contrat Global SEQUANA	SICEC	Tous	1	35 000					35000	SICEC
A4-02	<b>Opération Emblématique Couleur Blanc Apical</b> Réaliser un état initial "nitrates" pour déterminer les pressions agricoles en termes de qualité de l'eau sur les masses d'eau TBE déclassées (notamment Groême, Vanoce et Beaumont)	SICEC, Fédération de pêche, CG, AESN	Tous	1	10 000	10000					AESN
A4-03	Mise en place / suivi des indicateurs du Contrat afin d'évaluer et valoriser les effets des actions soit par projet au cas par cas (avant et après travaux) soit une campagne à l'échelle du territoire Sequana (réseau de suivi de la qualité des eaux superficielles)	SICEC, Fédération de pêche, CG, AESN	Tous	1	20 000		10000			10000	SICEC



**A52 - Enjeux Biodiversité → budget de 30 000 €**

- Recherche des enjeux de biodiversité qui composent les milieux aquatiques des têtes de bassins versant (ME TBE) - Recensement et synthèse des connaissances existantes en matière d'espèces patrimoniales (source : travail de la SHNA), complétude des études et investigations supplémentaires, portage SICEC, opération à engager en 2014 (P2)
- Liste des masses d'eau concernées :

**TABEAU 9 : LISTE DES TETES DE BASSINS VERSANTS**

Dept	Code Masse Eau	Intitulé Masse Eau	Etat Chimique Objectif /Echeance	Etat chimique Parametre déclassant	Etat écologique Actuel	Etat écologique Objectif / Echeance	Etat écologique Parametre déclassant
21, 52	FRHR4- Fo402000	Vanoce	Bon état 2015	o	Bon	Très bon état 2015	
21	FRHR1- Fo002000	Feu (et non pas de la Verrière)	Bon état 2015	HAP	Bon	Très bon état 2015	
21	FRHR4- Fo404000	Combe Lochere	Bon état 2015	o	Très bon	Très bon état 2015	
21	FRHR2B- Fo110600	Courcelles	Bon état 2015	HAP	Moyen	Très bon état 2015	Biologie, Taux saturation / O <sub>2</sub> , pH, et NO <sub>3</sub> déclassant le BE
21	FRHR3B- Fo240600	Val Dupuis	Bon état 2015	o	Très bon	Très bon état 2015	
21, 10	FRHR6- Fo436000	Beaumont	Bon état 2015	o	Bon	Très bon état 2015	
21	FRHR5- Fo413500	Villarmon	Bon état 2015	o	Bon	Très bon état 2015	
21	FRHR4- Fo406000	Groeme	Bon état 2027	o	Bon	Très bon état 2015	Taux saturation O <sub>2</sub> , PO <sub>4</sub> -3-, Ptot, NO <sub>2</sub> , NO <sub>3</sub> , IBMR
21, 52	FRHR4	L'Ource de sa source au confluent de la Digesme	Bon état 2027	o	Bon	Très bon état 2015	pH, iPR

## B - Reconquête et préservation de la fonctionnalité des milieux aquatiques

**B1 – Animation : postes de technicien de rivière (4 ETP) et poste de chargé de mission « zones humides » (1/2 ETP) → budget de 1 182 674 €**

**B2 - Cours d'eau**

**B21 - Continuité écologique → budget de 3 678 715 €**

Numéro d'action	Intitulés de l'action	Maîtres d'ouvrages pressentis	Dept	Priorités Milieu	Budget prévisionnel
B21-01	Etudes et/ou travaux de restauration/amélioration de la continuité écologique dégradée par les 272 ouvrages situés en liste 2 - au cas par cas, fonction du gain écologique	Collectivité, Privé	tous	1 à 3 en fonction du gain écologique	Cf. Tableau 10
B21-02	Etude et/ou travaux de restauration/amélioration de la continuité écologique lors de franchissement d'infrastructure linéaire	CG	tous	1 à 3 en fonction du gain écologique	100 000 €
B21-03 A	Etudes et/ou travaux de restauration/amélioration de la continuité écologique dégradée par les 43 ouvrages déterminés comme prioritaires: - Soit parce que « grenelle » (33 ouvrages) - Soit parce que en liste 2 et d'ores et déjà engagé (10 ouvrages) → Cf. le Tableau 11 et la Carte 12 déterminant la répartition par masse d'eau du nombre d'ouvrage concernés, et leur localisation.	Collectivité Privé	tous	1 à 3 en fonction de la masse d'eau (cf. stratégie de priorisation)	Cf. Tableau 10
B21-45	<b>Dont 3 Opérations Emblématiques Couleur Turquoise de la Continuité</b> - B21-09 pour l'ouvrage de la Sogepierre à Nod-sur-Seine - B21-21 pour l'ouvrage du château de Polisy - B21-24 pour l'ouvrage en barrage du Lac Parisot à Recey sur Ource				

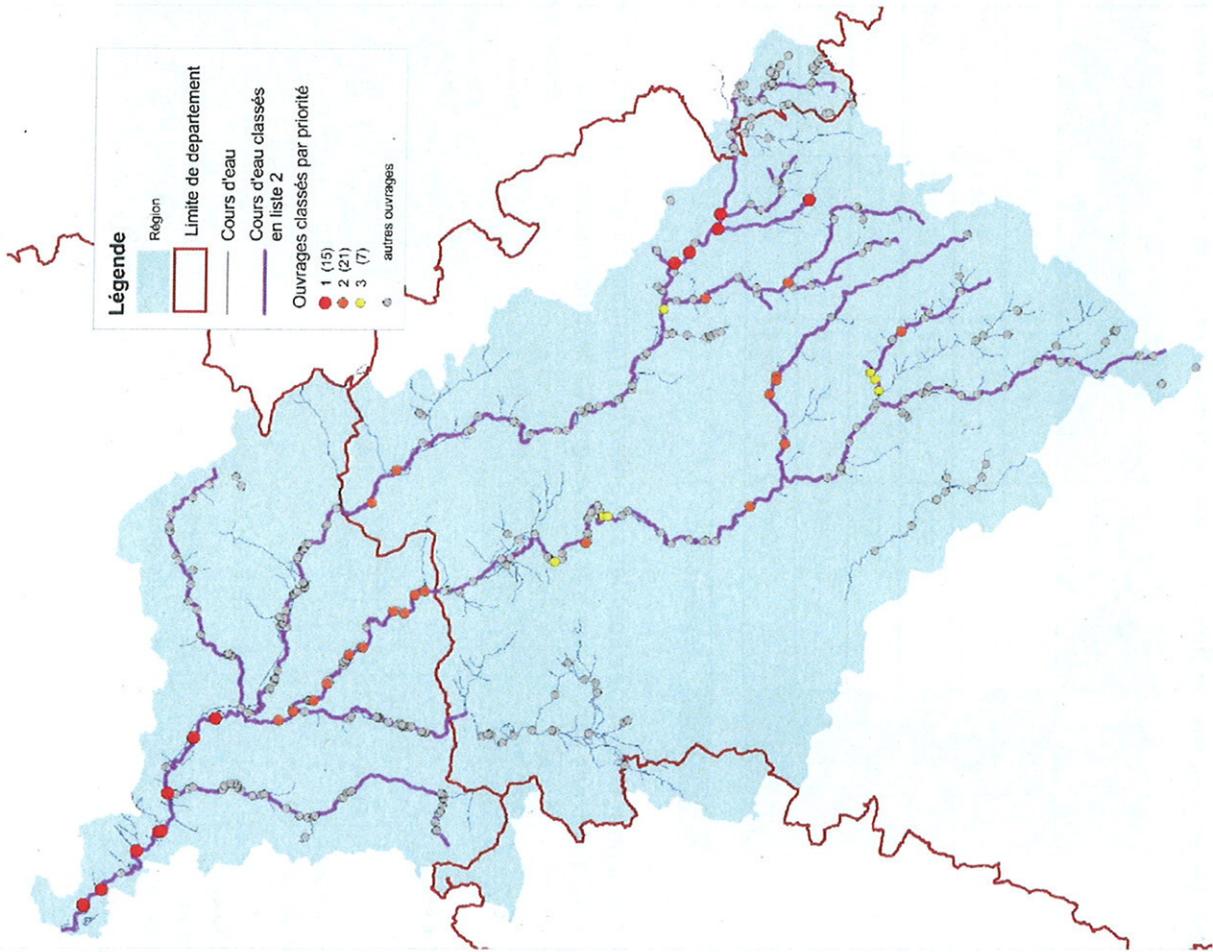
Le budget prévisionnel se décline selon les maîtres d'ouvrage pressentis suivants :

**TABLEAU 10 : SYNTHÈSE PAR MAÎTRE D'OUVRAGE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS EN MATIÈRE DE CONTINUITÉ**

MOA	Autofinancement prévisionnel	montant de la dépense / an					montant de la dépense sur les 5 ans
		2014	2015	2016	2017	2018	
SIJEC	22 500 €	225 000 €	236 250 €	248 063 €	260 466 €	273 489 €	1 243 267 €
SIAEOD	1 750 €	17 500 €	18 375 €	19 294 €	20 258 €	21 271 €	96 699 €
SIAVSMB	3 500 €	35 000 €	36 750 €	38 588 €	40 517 €	42 543 €	193 397 €
SIAVSAT	3 500 €	35 000 €	36 750 €	38 588 €	40 517 €	42 543 €	193 397 €
SIABS	1 750 €	17 500 €	18 375 €	19 294 €	20 258 €	21 271 €	96 699 €
SIAA	1 000 €	10 000 €	10 500 €	11 025 €	11 576 €	12 155 €	55 256 €
MO privée		200 000 €	200 000 €	300 000 €	500 000 €	500 000 €	1 700 000 €
<b>SOUS TOTAUX</b>	continuité						<b>3 578 715 €</b>

Code Masse d'Eau	Nom masse d'eau	Nombre ouvrages			TOTAL ROE
		Prioritaire du Contrat	Grenelle	Liste 2 non grenelle	
FRHR1	La Seine de sa source au confluent du Brevon (inclus)			18	25
FRHR1-F0002000	ruisseau de la verrerie				3
FRHR1-F0003000	ruisseau de jugny				1
FRHR1-F00-0400	ruisseau la Coquille	4	1	7	14
FRHR1-F0050600	ruisseau le brevon	4	4	4	8
FRHR2A	La Seine du confluent du Brevon (exclu) au confluent de la riviere de Courcelles (exclu)	5	2	27	29
FRHR2B	La Seine du confluent de la riviere de Courcelles (exclu) au confluent de la Sarce (exclu)	10	10	29	44
FRHR3A	Petite Laignes				10
FRHR3A-F0224500	ru de Marcenay				2
FRHR3B	Le ruisseau de Marcenay de sa source à la confluence de la Laignes			22	36
FRHR3B-F0231000	ru de pouillien				1
FRHR3B-F0234000	ru de l'étang baillly				1
FRHR4	L'Ource de sa source au confluent de la Digeanne (exclu)	3	2	27	57
FRHR4-F0402000	ruisseau de vanoce				5
FRHR4-F0404000	lochere (combe)				4
FRHR4-F0406000	ruisseau la groeme	2		1	2
FRHR5	La Digeanne de sa source au confluent de l'Ource (exclu)	2	2	8	13
FRHR5-F0413500	ruisseau de villarmon				5
FRHR6	L'Ource du confluent de la Digeanne (exclu) au confluent de la Seine (exclus)	3	2	49	51
FRHR6-F0421000	ruisseau du canal				9
FRHR6-F0428000	ruisseau des ainguets				2
FRHR6-F0481000	ru du grugnot				4
FRHR6-F0483000	ruisseau l'artaut			4	4
FRHR7	La Seine du confluent de la Sarce (exclu) au confluent de la Vienne (exclu)	10	10	16	26
FRHR7-F0506000	l'arce				21
FRHR8	La Sarce de sa source au confluent de la Seine (exclu)			17	35
FRHR8-F0522000	ru du val clairon			35	1
<b>Total général</b>		<b>43</b>	<b>33</b>	<b>272</b>	<b>413</b>

TABLEAU 11 : NOMBRE D'OUVRAGES PRIORITAIRES PAR MASSE D'EAU



CARTE 12 : LOCALISATION DES OUVRAGE PRIORITAIRES AVEC NIVEAU DE PRIORITE

**B22 - Restauration hydromorphologique et petite continuité → budget de 939 357 € et B23 - Préservation de berges → budget de 132 500 €**

Le budget prévisionnel se décline selon les maîtres d'ouvrage pressentis suivants :

**Tableau 13 : Synthèse par maître d'ouvrage des engagements financiers en matière de restauration c'est-à-dire pour les volets B22 et B23**

MOA	Autofinancement prévisionnel	montant de la dépense / an					montant de la dépense sur les 5 ans
		2014	2015	2016	2017	2018	
SICEC	22 500 €	112 500 €	118 125 €	124 031 €	130 233 €	136 744 €	621 634 €
SIAEOD	1 750 €	8 750 €	9 188 €	9 647 €	10 129 €	10 636 €	48 349 €
SIAVSMB	3 500 €	17 500 €	18 375 €	19 294 €	20 258 €	21 271 €	96 699 €
SIAVSBAT	3 500 €	17 500 €	18 375 €	19 294 €	20 258 €	21 271 €	96 699 €
SIABS	1 750 €	8 750 €	9 188 €	9 647 €	10 129 €	10 636 €	48 349 €
SIAA	1 000 €	5 000 €	5 250 €	5 513 €	5 788 €	6 078 €	27 628 €
<b>SOUS TOTAUX</b>							<b>939 357 €</b>

L'ensemble des actions en B22 et B23 identifiées pour le territoire sont les suivantes (les montants sont indiqués à titre indicatif). Le parti pris a été de ne pas présélectionner à l'avance les actions qui seraient portées par ces maîtres d'ouvrages. La hiérarchisation des actions sera respectée.

Numéro d'action	Intitulés de l'action	Maîtres d'ouvrages pressentis	Dept	Code Masse Eau	Masse Eau	Etat Chimique Objectif	Etat écologique		Priorité	Sources
							Actuel	Objectif		
B22-01	Renaturation ru de l'hôpital par redimensionnement du lit moyen et lit d'étiage									
B22-02	Renaturation ru de la STEP	SIAA	10	FRHR7-Fo506000	Arce	Bon état 2015	Bon	Bon état 2015	3	AAP
B22-03	Gestion sur largeur aménagement banquettes + épis blocs-abris (+ remise des épis dans le bon sens)									
B22-04	Améliorer la qualité physique du ruisseau au bénéfice de l'épuration de la qualité physico-chimique (teneur en nitrate) - phase étude et travaux (suites à donner AAP ZAG)	SICEC	21, 10	FRHR6-Fo436000	Beaumont	Bon état 2015	Bon	Très bon état 2015	1	SICEC EDL

Numéro d'action	Intitulés de l'action	Maîtres d'ouvrages pressentis	Dept	Code Masse Eau	Masse Eau	Etat Chimique Objectif	Etat écologique	Priorité	2014	2015	2016	2017	2018	Sources
B22-05	Restauration physique de la partie rectifiée en aval de la forêt	SIASBAT	10	FRHR7-F05--0250	Bidan	Bon état 2015	Moyen	1	3900	3900	3900			AESN
B22-06	Renaturation ru combe Vellerot : remise du tracé dans le talweg	SICEC	21	FRHR1-F0050600	Brevon	Bon état 2027	Bon	2					7000	PG Seine 21
B22-07	Renaturation ru de Massingy - phase étude et travaux (suites à donner AAP ZAG)	Communes, AF	21	FRHR2B-F0110600	Courcelles	Bon état 2015	Moyen	1	39000	39000				EDL
B22-08	Renaturation par création de radier sur le ruisseau de Massingy	SICEC												
B22-09	Restauration physique en amont du bourg de Riel-les-Eaux, enjeux liés à la présence de Lamproie en aval - phase étude et travaux	SICEC, Communes	21	FRHR6-F0428000	Des Ainguets	Bon état 2015	Moyen	2	0	0	0	0	26000	EDL
B22-10	Gestion sur-largeur par aménagement traversée avec banquettes + suppression OH	SICEC												
B22-11	Renaturation ru du marais	SICEC												PG Ource 21
B22-12	Reprendre le tracé du cours d'eau en fond de vallée, dans le secteur aval, proche confluence avec la Seine (suites à donner AAP ZAG)	Communes	21	FRHR1-F0002000	Feu (et non pas de la Verrerie)	Bon état 2015	Bon	1	10400					AESN
B22-13	Renaturation ru de Grugnot : phase étude, contexte viticole et agricole. (suites à donner AAP ZAG)	SIAEOD	10	FRHR6-F0481000	Grugnot	Bon état 2015	Moyen	1	0	3900	12050			AESN
B22-14	Petite continuité : suppression de 3 passages busés et remplacement de 2 buses par des dalots sur le ruisseau de Magny-Lambert	SICEC	21	FRHR1	La Seine de sa source au confluent du Brévon (inclus)	Bon état 2015	Bon	1					19000	PG Seine 21
B22-15	Renaturation du ruisseau du Croc Ferrand	SIASMB	10	FRHR2B	La Seine de la Courcelle à l'Arce	Bon état 2027	Bon	3					39000	AAP
B22-16	Réhabilitation méandres	SICEC	21	FRHR2B	La Seine de la Courcelle à l'Arce	Bon état 2027	Bon	2		65000				Sequana1
B22-17	Plan de Gestion Seine de la Courcelle à la limite départementale													
B22-18	Renaturation ruisseau des Renouilles	AFI	21	FRHR2A	La Seine du Brevon à la Courcelle	Bon état 2027	Bon	3					65000	AAP

Numéro d'action	Intitulés de l'action	Maîtres d'ouvrages pressentis	Dept	Code Masse Eau	Masse Eau	Etat Chimique Objectif	Etat écologique	Priorité	2014	2015	2016	2017	2018	Sources
B22-19	Plan de Gestion Seine du Brevon à la Courcelle	SICEC	21								25000	25000	23000	PG Seine 21
B22-20	Renaturation ru de st Firmin	SIASMB	10	FRHR3B	Laigne	Bon état 2027	Bon état 2015	3					6500	AAP
B22-21	Aménagement de la résurgence	SICEC	21								6500	39000	130000	SICEC
B22-22	Restauration physique du cours d'eau (suites à donner AAP ZAG)	SIAEOD ou commune ou AF	10	FRHR6-Fo483000	l'Artaut	Bon état 2015	Bon état 2021	2						SICEC
B22-23	Restauration physique, notamment à l'aval (projet à la confluence (suites à donner AAP ZAG)	SIAEOD	10	FRHR6-Fo450600	le Landion	Bon état 2015	Bon état 2015	1	39000					SICEC
B22-24	Restauration physique du cours d'eau (suites à donner AAP ZAG)	SICEC	21	FRHR3A-Fo224500	l'étangs de Marcenay	Bon état 2015	Médiocre	2		2600			26000	SICEC
B22-25	Restauration physique du cours d'eau (suites à donner AAP ZAG)	SICEC	21	FRHR3A-Fo211000	l'Etang neuf	Bon état 2015	Médiocre	2	4550					SICEC
B22-26	Renaturation ru de la combe Bochelet	SICEC ou CG												SICEC
B22-27	Diversification des habitats par aménagement lit mineur	SICEC	21	FRHR4	L'Ource de sa source à la Digeanne	Bon état 2027	Bon	2		3000	10000			SICEC
B22-28	Plan de gestion de l'Ource de sa source à la Digeanne	SICEC												SICEC
B22-29	Plan de gestion de l'Ource de la Digeanne à la limite départementale	SICEC	21	FRHR6	L'Ource du confluent de la Digeanne à sa confluence	Bon état 2015	Bon état 2015	3		33000	15000	13000		PG Ource 21
B22-30	Restauration de l'équilibre sédimentaire, notamment par recharge granulométrique	SICEC	21	FRHR3B-Fo201000	Martilly	Bon état 2015	Bon état 2015	2		3900	19500			SICEC
B22-31	Petite continuité : remplacement d'un passage busé par un dalot sur le ruisseau de Meursauge (suite à donner AAP ZAG)	SICEC	21	FRHR1-Fo046000	Meursauge (et non pas le Quernigny)	Bon état 2015	Bon état 2015	1			6000			PG Seine 21
B22-32	Restauration physique du cours d'eau (suites à donner AAP ZAG)	SIAEOD ou commune ou AF	10	FRHR6-Fo470600	Noé	Bon état 2015	Bon état 2021	2	3600	39000				SICEC

Numéro d'action	Intitulés de l'action	Maîtres d'ouvrages pressentis	Dept	Code Masse Eau	Masse Eau	Etat Chimique Objectif	Etat écologique	Priorité	2014	2015	2016	2017	2018	Sources
B22-33	<b>Opération Emblématique couleur Blanc Apical</b> Réhabilitation méandres à Fontaines en Duesmois	SICEC	21	FRHR3A	Petite Laigne	Bon état 2015	Moyen Bon état 2015	1	3900	3900	20150			SICEC
B22-34	<b>Opération Emblématique couleur Blanc Apical</b> Réhabilitation méandres à Chaume-lès-Baigneux	SICEC	21	FRHR3A	Petite Laigne	Bon état 2015	Moyen Bon état 2015	1	3900	3900	39000			SICEC
B22-35	Restauration physique du cours d'eau	SICEC?	21	FRHR3B-Fo231000	Pouillien	Bon état 2015	Bon Bon état 2015	2	3900	3900	19500			AESN
B22-36	Restauration physique du cours d'eau (suites à donner AAP ZAG)	SICEC	21	FRHR3A-Fo212200	Pré Cotoillot	Bon état 2015	Médiocre Bon état 2021	2			2600	19500		AESN
B22-37	<b>Opération Emblématique couleur Blanc Apical</b> Renaturation Revinson au Tarperon : remise du tracé dans le talweg	SICEC	21	FRHR1-Fo0-0400	Revinson	Bon état 2015	Bon Bon état 2015	1	6500			61000		PG Seine 21
B22-38	Restauration physique et reconnexion des zones humides associées (suites à donner AAP ZAG)	SIABS	10	FRHR8-Fo521000	Ru de Channes	Bon état 2015	Moyen Bon état 2015	1	6500	39000				SICEC
B22-39	Renaturation du ruisseau du lavoir (trop plein de captage) par mise en place de banquettes et suppression d'ouvrages transversaux	SIABS	10	FRHR8	Sarce	Bon état 2027	Bon Bon état 2015	3			26000			SICEC
B22-40	Ru du val clairon : phase diagnostic, assec très fréquent (suites à donner AAP ZAG)	SIABS	10	FRHR8-Fo522000	Val Clairon	Bon état 2015	Médiocre Bon état 2021	2			6500	19500		SICEC
B22-41	Améliorer la qualité physique du ruisseau au bénéfice de l'épuration de la qualité physico-chimique (teneur en nitrate) - phase étude et travaux (suites à donner AAP ZAG)	CCAVM, Communes	21, 52	FRHR4-Fo402000	Vanoce	Bon état 2015	Bon Très bon état 2015	1				26000		EDL
B22-42	Redimensionnement du lit d'étiage et lit moyen en amont du GR2	Communes, Privé		FRHR1-Fo003000	Verrerie (et son affluent Jugny)	Bon état 2015	Bon Bon état 2015	3				19000		SICEC
B22-43	Reprendre le tracé du cours d'eau en fond de vallée, dans le secteur aval, proche confluence avec la Seine - enjeu piscicole important	Communes, Privé	21					2				6500	26000	SICEC
B22-44	Restauration de la continuité écologique fragilisée par la présence d'étangs (Etang du Fays) - phase étude (évaluation des bénéfices pour l'écrevisse pattes blanches) et travaux (suites à donner AAP ZAG) - enjeux biodiversité / espèces patrimoniales	Communes, Privé	21	FRHR5-Fo413500	Villarnon	Bon état 2015	Bon Très bon état 2015	1				26000		AESN

B23 - Préservation de berges → budget de 132 500 €

Numéro d'action	Intitulés de l'action	Maîtres d'ouvrages pressentis	DeptCommunes	Code Masse Eau	Masse Eau	Etat Chimique Objectif	Etat écologique		Priorité	2014					Sources	
							Actuel	Objectif		2014	2015	2016	2017	2018		
B23-01	Clôtures et abreuvoirs (suite à donner AAP ZAG)	SICEC	21 Saint-Marc-sur-Seine, Bellenod-sur-Seine	FRHR1-Fo046000	Meursauge (et non pas le Quemigny)	Bon état 2015	Moyen	Bon état 2015	1	5000						
B23-02	Clôtures et abreuvoirs	SICEC	21 Vix									6000				
B23-03	Clôtures et abreuvoirs	SICEC	21 Charrey-sur-Seine	FRHR2A	La Seine duBrevon à la Courcelle	Bon état 2015	Bon	Bon état 2015	3			3000				PG Seine 21
B23-04	Clôtures et abreuvoirs	SICEC	21 Pothières									4500				
B23-05	Clôtures et abreuvoirs	SICEC	21 Villers-patras	FRHR2B-Fo110600	Courcelles	Bon état 2015	Moyen	Très bon état 2015	1	9000						
B23-06	Végétalisation et clôture	SICEC	21 Leuglay		L'Ource de sa source à la Digeanne	Bon état 2015	Bon	Très bon état 2015	2		6000					PG Ource 21
B23-07	Végétalisation et clôture	SICEC	21 Vanvey			Bon état 2015	Bon	Très bon état 2015	2		3000					
B23-08	Clôtures et abreuvoirs - enjeux biodiversité / espèces patrimoniales	SICEC, agriculteurs	21 Recey-sur-Ource	FRHR4-Fo406000	Groeme	Bon état 2015	Bon	Très bon état 2015	2							AESN
B23-09	Végétalisation et clôture	SICEC	21 Voulaine les templiers	FRHR5	Digeanne	Bon état 2015	Bon	Bon état 2015	3			18000				PG Ource 21
B23-10	Clôtures et abreuvoirs (maison isolée de Villarnon)	Communes, agriculteurs	21 Saint-Broing-les-Moines	FRHR5-Fo413500	Villarnon	Bon état 2015	Bon	Très bon état 2015	1	3000						AESN
B23-11	Clôtures et abreuvoirs	SICEC	21 Riel les Eaux	FRHR6	L'Ource du confluent de la Digeanne à sa confluence	Bon état 2015	Bon	Bon état 2015	3			18000				PG Seine 21
B23-12	Végétalisation et clôture		Villotte									18000				
B23-13	Végétalisation et clôture		Thoires		L'Ource du confluent de la Digeanne à sa confluence	Bon état 2015	Bon	Bon état 2015	3			6000				PG Ource 21
B23-14	Végétalisation et clôture pour protéger les sources	SICEC	21 Brion sur Ource	FRHR6		Bon état 2015	Bon	Bon état 2015	3			18000				
B23-15	Végétalisation et clôture		Grancey sur Ource									12000				

Le budget prévisionnel se décline selon les maîtres d'ouvrage presentis suivants :

Tableau 14 : Synthèse par maître d'ouvrage des engagements financiers en matière d'entretien :

MOA	Type de dépenses	Autofinancement prévisionnel	montant de la dépense / an					montant de la dépense sur les 5 ans
			2014	2015	2016	2017	2018	
SICEC	entretien	15 000 €	37 500 €	37 688 €	37 876 €	38 065 €	38 256 €	189 384 €
SIAEOD	entretien	1 500 €	3 333 €	3 350 €	3 367 €	3 384 €	3 401 €	16 834 €
SIAVSMB	entretien	3 000 €	5 000 €	5 025 €	5 050 €	5 075 €	5 101 €	25 251 €
SIAVSBAT	entretien	3 000 €	5 000 €	5 025 €	5 050 €	5 075 €	5 101 €	25 251 €
SIABS	entretien	1 500 €	2 500 €	2 513 €	2 525 €	2 538 €	2 550 €	12 626 €
SIAA	entretien	1 000 €	1 667 €	1 675 €	1 683 €	1 692 €	1 700 €	8 417 €
<b>SOUS TOTAUX</b>	entretien							<b>277 764 €</b>

L'ensemble des actions identifiées pour le territoire sont les suivantes (les montants sont indiqués à titre indicatif). Le parti pris a été de ne pas présélectionner à l'avance les actions qui seraient portées par ces maîtres d'ouvrages. La hiérarchisation des actions sera respectée.

Numéro d'action	Intitulés de l'action	Maîtres d'ouvrages presentis	Dept	Code Masse Eau	Intitule Masse Eau	Etat Chimique Objectif /Echeance	Etat écologique Actuel	Etat écologique Objectif / Echeance	Priorités Milieu	2014					
										2014	2015	2016	2017	2018	
B24-01	Restauration / Entretien de la ripisylve (Seine 10 de Mussy à Bar-su-Seine) - définir un plan de gestion pluriannuel puis travaux	SICEC	21	FRHR1	La Seine de sa source au confluent du Brévon	Bon état 2015	Bon	Bon état 2015	3						
B24-02		SICEC	21	FRHR1-Foo-0400	Revinson	Bon état 2015	Bon	Bon état 2015	3	35000					
B24-03		SICEC	21	FRHR1-Foo50600	Brevon	Bon état 2027	Bon	Bon état 2015	3	15000					

Numéro d'action	Intitulés de l'action	Maîtres d'ouvrages pressentis	Dept	Code Masse Eau	Intitule Masse Eau	Etat Chimique Objectif /Echeance	Etat écologique Actuel	Etat écologique Objectif / Echeance	Priorités Milieu	2014	2015	2016	2017	2018
B24-04	Restauration / Entretien de la risylve (Seine 10 de Mussy à Bar-su-Seine) - définir un plan de gestion pluriannuel puis travaux	SICEC	21	FRHR2A	La Seine du Brevon à la Courcelle	Bon état 2027	Bon	Bon état 2015	3		4000	4000	4000	
B24-05		SIAVSMB	10	FRHR2B	La Seine de la Courcelle à l'Arce	Bon état 2027	Bon	Bon état 2015	3		2000		2000	
B24-06	Restauration / Entretien de la risylve (Seine 21) - phase travaux selon le plan de gestion	SICEC	21	FRHR2B	La Seine de la Courcelle à l'Arce	Bon état 2027	Bon	Bon état 2015	3					2000
B24-07		SICEC	21	FRHR2B-Fo110600	Courcelles	Bon état 2015	Moyen	Très bon état 2015	3					2000
B24-08	Restauration / Entretien de la risylve (Petite Laigne) - phase travaux selon le plan de gestion Petite Laigne	SICEC	21	FRHR3A	Petite Laigne	Bon état 2015	Moyen	Bon état 2015	3	4400				
B24-09	Restauration / Entretien de la risylve (Laignes 21) - définir un plan de gestion pluriannuel puis travaux en continuité avec le travail effectué lors de sequana1	A définir	21	FRHR3B	Laigne	Bon état 2027	Bon	Bon état 2015	3					1000
B24-10	Restauration / Entretien de la risylve (Ource 21) - phase travaux selon le plan de gestion	SICEC	21	FRHR4	L'Ource de sa source à la Digeanne	Bon état 2027	Bon	Très bon état 2015	3	7100				
B24-11	Restauration / Entretien de la risylve (Ource 10) - définir un plan de gestion pluriannuel puis travaux en continuité avec le travail effectué lors de sequana1	SIAEOD	10	FRHR6	L'Ource du confluent de la Digeanne à sa confluence	Bon état 2015	Bon	Bon état 2015	3			1000	1000	1000
B24-12	Restauration / Entretien de la risylve (Ource 21) - phase travaux selon le plan de gestion	SICEC	21	FRHR6	L'Ource du confluent de la Digeanne à sa confluence	Bon état 2015	Bon	Bon état 2015	3			4000	6300	4000
B24-13	Restauration / Entretien de la risylve	SICEC	21	FRHR6-Fo428000	Des Ainguets	Bon état 2015	Moyen	Bon état 2021	3			1400		

Numéro d'action	Intitulés de l'action	Maîtres d'ouvrages pressentis	Dept	Code Masse Eau	Intitule Masse Eau	Etat Chimique Objectif /Echeance	Etat écologique Actuel	Etat écologique Objectif / Echeance	Priorités Milieu	2014	2015	2016	2017	2018
B24-14	Restauration / Entretien de la risylve (Seine 10 de bourguignons a Troyes) - de bar-sur-Seine à Bourguignon	SIAVSMB	10	FRHR7	La Seine de l'Arce à la Vienne	Bon état 2027	Bon	Bon état 2015	2	10000				
B24-15	Restauration / Entretien de la risylve (Seine 10 de bourguignons a Troyes) - de Bourguignons à Clerey	SIAVSBAT	10	FRHR7	La Seine de l'Arce à la Vienne	Bon état 2027	Bon	Bon état 2015	2	50000	50000	50000	50000	
B24-16	Restauration / Entretien de la risylve (Arce) - définir un plan de gestion pluriannuel puis travaux en continuité avec le travail effectué lors de sequana1	SIAA	10	FRHR7- F0506000	Arce	Bon état 2015	Bon	Bon état 2015	3				15000	
B24-17	Restauration / Entretien de la risylve (Sarce) - définir un plan de gestion pluriannuel puis travaux en continuité avec le travail effectué lors de sequana1	SIABS	10	FRHR8	Sarce	Bon état 2027	Bon	Bon état 2015	3	7000				

### B3 - Zones Humides → budget de 940 000 €

Lors du précédent contrat de rivière, des inventaires zones humides ont été menés, ils constitueront la base de travail de ce présent contrat, tout en considérant que le territoire s'est agrandi et donc que ces inventaires ne traitent notamment pas de la partie extrême aval de la Seine. Les résultats quantitatifs obtenus sont les suivants :

- Côte Bourgogne sur 3 ans de prospections, 450 zones humides de cœur de biodiversité ont été recensées pour environ 1637 ha
- Côte Champagne-Ardenne, en 2010, 180 zones humides cœur de biodiversité ont été recensés pour environ 14 ha et le long des principaux de cours d'eau 115,11 ha de forêts alluviales.

Les 5 actions seront à développer sur ces sites identifiés.

NB action	Intitulés de l'action	Maîtres d'ouvrages pressentis	Dept	Code Masse Eau	Intitulé Masse Eau	Priorité Milieu	2014	2015	2016	2017	2018	Sources
B3-01	Maîtrise foncière : développer les outils tels que les baux ruraux, baux emphytéotiques administratifs, commodat, contrat jachère, MAE (pour lesquelles une stratégie doit être définies suite aux évolutions de la nouvelle politique agricole commune : ouverture de territoire à enjeu à définir...)	Collectivités, Conservatoires, Fédérations, Chambres	Tous	Toutes	bv	1		60 000	60 000	60 000	60 000	Commission
B3-02	Réalisation de plans de gestion	Conservatoires, Prestataires	Tous	Toutes	bv	1	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	Commission
B3-03	Travaux de restauration / préservation en suivant la stratégie partenariale d'intervention sur les zones humides à élaborer en 2014	Collectivités, Conservatoires, Fédérations	Tous	Toutes	bv	1	50 000	75 000	75 000	75 000	75 000	Commission
B3-04	Acquisition foncière de zones humides et zones rivulaires sur le territoire SEQUANA	Collectivités, Conservatoires, Fédérations	Tous	Toutes	bv	2	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	Commission
B3-05	Etude et aménagement du Lac de Marcenay-Larrey : enjeux écologiques d'intérêt régional	Collectivité, Conservatoires, Fédé pêche	21	FRHR3A-Foz24500	l'etang de Marcenay	2						

C - Petit cycle de l'eau

**C2 - AEP**

C21 – Ressource → Budget de 4 159 700 €

Numéro d'action	Intitulés de l'action	Maîtres d'ouvrages pressentis	Dept	Commune	Priorités Milieu	2014	2015	2016	2017	2018
C21-01	Mise en œuvre du Schéma AEP du Châtillonnais (octobre 2010) en considérant l'abandon du puits de l'Ource et sans variante		21		1			2094200	1435500	0
C21-02	Recherche d'une nouvelle ressource : - schéma AEP élargi aux communes voisines est nécessaire - phase travaux	SI d'eau et d'assainissement de Polisy / Polisy	10	Polisy, Polisy, Balnot-sur-Seine	2		400000			
C21-03	Résoudre problème quantitatif	SI des eaux et d'assainissement de la région de Gyé-sur-Seine	10	Gyé-sur-Seine	2		50000			
C21-04	Résoudre problème sanitaire Se rapprocher de la démarche engagée par le SI d'eau et d'assainissement de Polisy / Polisy	Balnot-sur-Laignes	10	Balnot-sur-Laignes	2		50000			
C21-05	Travaux pour pérenniser la ressource	Bar-sur-Seine	10	Bar-sur-Seine	2	50000				
C21-06	Résoudre problème sanitaire, dépendant de Jully-sur-Sarce Prendre en compte les conclusions de la phase 1 de l'étude BAC des Fontaines - Troyes	Virey-sous-Bar	10	Virey-sous-Bar	2		30000			
C21-07	Résoudre problème sanitaire Prendre en compte les conclusions de la phase 1 de l'étude BAC des Fontaines - Troyes	Jully-sur-Sarce	10	Jully-sur-Sarce	2		50000			
<b>C22 – Potabilisation → Budget de 25000 €</b>										
C22-01	Projet d'usine de potabilisation par traitement au chlore	Beneuvre	21	Beneuvre	3				25000	

### C3 - Assainissement

C31 - Assainissement collectif → budget de 7 775 000 €

Numéro d'action	Intitulés de l'action	Maîtres d'ouvrages pressentis	Dept	Code Masse Eau	Intitule Masse Eau	Etat Chimique Objectif /Echéance	Etat écologique Actuel	Etat écologique Objectif / Echéance	Priorités Milieu	2014	2015	2016	2017	2018
C31-01	Réhabilitation de STEP de 1900 EH	Mussy-sur-Seine	10	FRHR2B	La Seine de la Courcelle à l'Arce	Bon état 2027	Bon	Bon état 2015	2		1000000			
C31-02	Réhabilitation des réseaux		10	FRHR2B					2			500000		
C31-03	Amélioration du fonctionnement de STEP (lit bactérien de 2003, 400 EH) (suite à données AAP ZAG)	Baigneux-les-Juifs	21	FRHR3A-Fo212200	Pré Cotoillot	Bon état 2015	Médiocre	Bon état 2021	2	160000				
C31-04	Création d'un canal de sortie aménagé pour l'autosurveillance (en cours)	les Riceys	10	FRHR3B	Laigne	Bon état 2027	Bon	Bon état 2015	3					20000
C31-05	Réhabilitation du décanteur-digesteur de 250 EH mis en service en 1975	Sennevoyle bas	89	FRHR3B-Fo231000	Pouillien	Bon état 2015	Bon	Bon état 2015	2		225000			
C31-06	Recherche de fuite dans réseau et entretien de la STEP	Voulaines-les-templiers	21						3			300000		
C31-07	Réhabilitation des réseaux								2	1000000				
C31-08	Construction d'une BAAP de 4000 EH, dont le bassin de stockage des effluents de vendange (230 000 €)	Celles-sur-Ource	10		L'Ource du confluent de la Digeanne à sa confluence				2	2400000				
C31-09	Mise en place d'un assainissement collectif pour 400 EH, contrainte foncière	Recey-sur-Ource	21	FRHR6		Bon état 2015	Bon	Bon état 2015	1		1050000			
C31-10	Mise en place d'un assainissement collectif en parallèle de la démarche de protection du périmètre de captage du SIAEP de Brion-sur-Ource	SIAEP Brion sur Ource	21						1		1000000			
C31-11	Réhabilitation complète de la station d'Avalleur : amélioration de système d'assainissement. et protection captages de Jully	Bar-sur-Seine	10	FRHR7	La Seine de l'Arce à la Vienne	Bon état 2027	Bon	Bon état 2015	1		70000			
C31-12	Etude d'incidence complémentaire pour la création d'une zone de traitement tertiaire (en cours) + Phase travaux	Jully-sur-Sarce	10	FRHR8	Sarce	Bon état 2027	Bon	Bon état 2015	3		50000			

C32 - Assainissement non collectif → budget de 900 000 €

Numéro d'action	Intitulés de l'action	Maîtres d'ouvrages pressentis	Dept	Code Masse Eau	Intitule Masse Eau	Etat Chimique Objectif /Echéance	Etat écologique Actuel	Etat écologique Objectif/ Echéance	Priorités Milieu	2014	2015	2016	2017	2018
C32-01	Réhabilitation ANC	Aignay-le-duc	21	FRHR1-F00-0400	Revinson	Bon état 2015	Bon	Bon état 2015	2		328 808			
C32-02	Réhabilitation d'ANC + zonage	Massingy	21	FRHR2B-F0110600	Courcelles	Bon état 2015	Moyen	Très bon état 2015	1	200 938				
C32-03	Réhabilitation ANC	Poinson-les-Larrey	21	FRHR3A-F0224500	l'étang de Marcenay	Bon état 2015	Médiocre	Bon état 2021	1	269 440				
C32-04	Réhabilitation d'ANC + zonage	Montmoyen	21	FRHR5-F0413500	Villarnon	Bon état 2015	Bon	Très bon état 2015	1	100 815				
C32-05	Réhabilitation ANC pour les autres communes volontaires dans cette démarche, le co-financement de l'AESN étant apprécié en fonction de l'impact milieu de la commune et prioritaire sur les installations et/ou la salubrité publique	Collectivité	Tous	bv					3					Montant complémentaire dans un budget maximum de 180000€/an de dépenses allouées au territoire par l'AESN

**C4 - Activités industrielles et artisanales → budget de 1 865 000 €**

Numéro d'action	Intitulés de l'action	Maîtres d'ouvrages pressentis	Dept	Code Masse Eau	Intitule Masse Eau	Etat Chimique Objectif /Echéance	Etat écologique Actuel	Etat écologique Objectif / Echéance	Priorités Milieu	2014	2015	2016	2017	2018
C4 - 01	Réalisation des suivis réguliers des rejets, amélioration / recyclage des effluents industriels	Hansez (Entreprise)	21	FRHR2A	La Seine du Brevon à la Courcelle	Bon état 2027	Bon	Bon état 2015	2	10000	10000	10000	10000	10000
C4 - 02		Sogepierre (Entreprise)							2	100000	20000	40000	40000	
C4 - 03	Activité de pressurage : création d'une nouvelle lagune de stockage des effluents viticoles avant la BAAP (vérifier au préalable l'efficacité de cette action par rapport à un assainissement individuel)	Si des eaux et d'assainissement de la région de Gyé-sur-Seine ou entreprise	10	FRHR2B	La Seine de la Courcelle à l'Arce	Bon état 2027	Bon	Bon état 2015	3			235000		
C4 - 05		Fontette ou entreprise (Champagne Charles Collin et Champagne Cristian Senez)	10	FRHR6	L'Ource du confluent de la Digeanne à sa confluence	Bon état 2015	Bon	Bon état 2015	3			800000		
C4 - 04	Ets Bordet frères : diminuer l'impact environnemental des rejets	Ets Bordet frères (Entreprise)	21	FRHR4	L'Ource de sa source à la Digeanne	Bon état 2027	Bon	Très bon état 2015	1	50000				
C4 - 06	Salaisons la champenoise : fiabiliser le traitement	Salaison la Champenoise (entreprise)	10	FRHR8	Sarce	Bon état 2027	Bon	Bon état 2015	2		60000			
<b>Numéro d'action</b>	<b>Intitulés de l'action</b>	<b>Maîtres d'ouvrages pressentis</b>						<b>Dept</b>	<b>Priorités Milieu</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
C4 - 07	Poursuite de la mise en conformité des cuveries dont l'assainissement est individuel						Viticulteurs	Tous	1	15000	15000	15000	15000	
C4 - 08	Mise en œuvre des actions collectives thématiques auprès des activités économiques (peinture, Garage,...)						Entreprise	Tous	2	5000	5000	5000	5000	5000
C4 - 09	Mise en œuvre du plan d'action contrat BIBV établi en 2014 (action mise également dans D4 pour volet vinicole)						Viticulteurs	21	2		75000	75000	75000	
C4 - 10	Amélioration des conditions de raccordement des activités économiques (entreprises industrielles et artisanales)						Collectivités, Privés	Tous	3				100000	
C4 - 11	Amélioration des rejets industriels viticoles de trois communes concernées par des assainissements collectifs à modifier (Gyé sur Seine, Celles sur Ource, Fontette)						Viticulteurs	Tous	1	15000	15000	15000	15000	15000

**D – POLLUTIONS DIFFUSES**

**D1 - Animation → Poste d'animation agricole (1/2 ETP) et poste de chargé de mission pollution diffuse (1/2 ETP)**

**D2 - Captages → budget de 990 000 €**

Numéro d'action	Intitulés de l'action	Maîtres d'ouvrages pressentis	Dept	Code Masse Eau	Intitule Masse Eau	Etat Chimique Objectif /Echéance	Priorités	2014	2015	2016	2017	2018
D2-01	BAC les Fontaines - Troyes : phase 1 en cours, poursuivre la démarche, mise en œuvre du programme d'action	Troyes	10	3304	Calcaires tithonien karstique entre Yonne et Seine	Bon état 2021	1					
D2-02	BAC Essoyes : phase 2 en cours, poursuivre la démarche notamment le programme d'action (démarche engagée avec le captage Servigny Troyes Essoyes)	Essoyes	10				2					
D2-03	Etude BAC + Programme d'action	SIEA de la région de Gyé-sur-Seine	10	3306	Calcaires kimmeridgien-oxfordien karstique entre Seine et Orvain	Bon état 2015	2					
D2-05	BAC le Lignard : programme d'action à réaliser suite à l'étude BAC	Viviers-sur-Artaut	10				2					
D2-04	Etude BAC + Programme d'action	SIAEP Egully le bois / Vitry le Croisé	10				3					
D2-06	BAC Channes forage et sources des fontaines	SIAEP de Channes et d'Arthonnay	10	3307	Calcaires kimmeridgien-oxfordien karstique entre Yonne et Seine	Bon état 2015	2					
D2-07	BAC S. des Chenots, poursuivre la démarche notamment la mise en œuvre d'un programme d'action	Beaunotte / CG	21				2					
D2-08	Lancer les démarches de la DUP + étude BAC S. Colignon + Programme d'action	Beneuvre	21				2					
D2-09	Etude BAC sur les 2 captages de la communes (la S. fontaine Peulin et le Hameau des Romprey) + programme d'action	Bure-les-Templiers	21	3310	CALCAIRES DOGGER entre Armançon et limite de district	Bon état 2015	2					
D2-10	DUP et BAC S. la Laume	Busseau/CG	21				2					
D2-11	Etude BAC S. fontaine Sainte Anne + Programme d'action	Chamesson	21				2					
D2-12	DUP et Etude BAC S. des Seillieres + Programme d'actions	Chanceaux / CG	21				2					

Numéro d'action	Intitulés de l'action	Maîtres d'ouvrages pressentis	Dept	Code Masse Eau	Intitule Masse Eau	Etat Chimique Objectif /Echéance	Priorités	2014	2015	2016	2017	2018
D2-13	Relancer les démarches de la DUP + lancer étude BAC S. de la Brebis + Programme d'actions	Semond	21				2					
D2-15	DUP et Etude BAC S. de la cote Chaudron + Programme d'action	Essarois / CG	21				2					
D2-16	Lancer les démarches de la DUP + étude BAC S. de Charvigne + Programme d'action	Marcenay	21				2					
D2-17	Etude BAC S. de Menesbles + Programme d'action											
D2-17	Nécessiter de monter un groupement de commande étant donné la taille de la commune	Menesble / CG	21				2					
D2-19	Animation et mise en œuvre du programme d'action suite à l'étude BAC sur le forage de Vaucelle	Orret	21				2					
D2-20	DUP et Etude BAC S. du Château et s. du Puiset + Programme d'action	Rochefort sur Brévon	21		CALCAIRES DOGGER entre Armançon et limite de district	Bon état 2015	2					
D2-21	Etude BAC S. des Grillandes + Programme d'action	Source-Seine	21	3310			2					
D2-22	Etude BAC S. de Chatellenot + Programme d'action	Terrefondrée	21				2					
D2-23	Etude BAC S. Vorle Aubry + Programme d'actions	Terrefondrée	21				2					
D2-24	Etude BAC P. Champ du marais + Programme d'action	Villers-patras	21				2					
D2-14	Etude BAC S. lafond + Programme d'action	Duesme	21				3					
D2-18	Lancer les démarches de la DUP + étude BAC S. Sous Moulin du Mont + Programme d'action	Minot	21				3					
D2-25	Etude BAC Captage des Laumes + Programme d'action	Ampilly-le-sec	21				3					
D2-26	DUP + Etude BAC Pré Bressot + Programme d'action	Buncey	21				3					
D2-27	Etude BAC Captage de brion sur ource + Programme d'action	Brion-sur-ource	21				3					
D2-28	Etude BAC Captage de Beaulieu + Programme d'action	Beaulieu	21				3					
D2-29	Acquisition foncière de zones à risques sur les études BAC dans le territoire SEQUANA	Collectivités	Tous	bv			2	30000	30000	30000	30000	30000

**D3 - Zones d'expansion de crues → budget de 190 200 €**

Numéro d'action	Intitulés de l'action	Maîtres d'ouvrages pressentis	Dept	Code Masse Eau	Intitule Masse Eau	Etat Chimique Objectif /Echéance	Priorités	2014	2015	2016	2017	2018
D3-01	Maintien ou mise en place d'un système agricole compatible avec la ressource en eau sur la vallée de la Seine zA (exemple : MAE)	Agriculteur	21	FRHR2A	La Seine du Brevon à la Courcelle	Bon état 2027	3	700	700	700	350	
D3-02	Maintien ou mise en place d'un système agricole compatible avec la ressource en eau sur la vallée de la Seine zB (exemple : MAE)	Agriculteur	21	FRHR2B	La Seine de la Courcelle à l'Arce	Bon état 2027	2	31400	31400	31400	350	
D3-03	Maintien ou mise en place d'un système agricole compatible avec la ressource en eau sur la vallée de l'Ource (exemple : MAE)	Agriculteur	21	FRHR6	L'Ource du confluent de la Digeanne à sa confluence	Bon état 2015	2	4400	4400	4400		
D3-04	Maintien ou mise en place d'un système agricole compatible avec la ressource en eau dans les ZAG (exemple : MAE) (organiser une nouvelle stratégie, ouvrir de nouveaux territoires aux (exemple : MAE) (ZAG, études)	Agriculteur	tous				2		20000	20000	20000	20000

**D4 - Erosion Ruissellement → budget de 1 096 000 €**

Numéro d'action	Intitulés de l'action	Maîtres d'ouvrages pressentis	Dept	Code Masse Eau	Intitulé Masse Eau	Priorités	2014	2015	2016	2017	2018	Sources
D4-01	<b>Opération Emblématique Couleur Violet Viticole</b> Elaboration d'une charte de l'aspersion afin de valoriser les pratiques respectueuses du milieu aquatique concernant l'aspersion viticole	?	10	bv		2		1000				AAP
D4-02	Etude d'impact de l'aspersion sur la qualité des eaux (renouvellement de l'opération d'ores et déjà menée avec le CIVC en 1994)	?	10	bv		1		30000				Commission
D4-03	<b>Opération Emblématique Couleur Violet Viticole</b> Identification d'un coteau pilote en Champagne en matière d'exemplarité des pratiques et des aménagements fonciers (travaux connexes, hydraulique douce et structurante)- Phase Etude	?	10	bv		1		30000				Commission
D4-04	<b>Opération Emblématique Couleur Violet Viticole</b> Coteau pilote : mise en place des mesures en faveur du respect du milieu aquatique (programme d'action, et évaluation du bénéfice) - Phase Travaux	?	10	bv		1			30000			Commission
D4-05	Aménagements hydrauliques dans la gestion des réseaux secondaires sur les zones vulnérables	Communes, AF	Tous	bv		1		50000	75000	10000	7500	SICEC
D4-06	Création de bassin de rétention / décantation dans le cadre de l'aménagement foncier de Bouix/Cerilly/ Etrochey : étude préalable à l'échelle du BV permettant de faire l'état des lieux de l'érosion et de l'impact sur la ressource en eau et de définir les solutions à mettre en œuvre, à la fois à l'échelle de la parcelle (techniques agronomiques ou hydraulique douce) qu'en hydraulique structurante + Travaux	AF de Bouix, Cerilly et Etrochey	21	FRHR2A	La Seine duBrevon à la Courcelle	3			20000	60000		AAP
D4-07	Aménagement foncier sur Courteron / Gyé sur Seine : étude préalable à l'échelle du BV permettant de faire l'état des lieux de l'érosion et de l'impact sur la ressource en eau et de définir les solutions à mettre en œuvre, (techniques agronomiques ou hydraulique douce) qu'en hydraulique structurante + Travaux	AF Courteron / Gyé sur Seine	10	FRHR2B	La Seine de la Courcelle à l'Arce	2		10000	40000			SICEC

Numéro d'action	Intitulés de l'action	Maîtres d'ouvrages pressentis	Dept	Code Masse Eau	Intitule Masse Eau	Priorités	2014	2015	2016	2017	2018	Sources
D4-08	Création d'un bassin de rétention / décantation Verpillères : étude préalable à l'échelle du BV permettant de faire l'état des lieux de l'érosion et de l'impact sur la ressource en eau et de définir les solutions à mettre en œuvre, à la fois à l'échelle de la parcelle (techniques agronomiques ou hydraulique douce) qu'en hydraulique structurante + Travaux	Communes, AF	10	FRHR6 ou FRHR6-Fo450600		3			5000	20000		AAP
D4-09	Travaux identifiés suite à l'AAP ZAG et réduisant l'impact des phénomènes d'érosion ruissellement sur la qualité du milieu aquatique	SIAEOD	10	FRHR6-Fo450600	le Landion	1		20000	10000	10000		SICEC
D4-10	Travaux identifiés suite à l'AAP ZAG et réduisant l'impact des phénomènes d'érosion ruissellement sur la qualité du milieu aquatique	SIAEOD ou commune ou AF	10	FRHR6-Fo470600	Noe	2		20000	10000	10000		SICEC
D4-11	Travaux identifiés suite à l'AAP ZAG et réduisant l'impact des phénomènes d'érosion ruissellement sur la qualité du milieu aquatique	SIAEOD ou commune ou AF	10	FRHR6-Fo483000	l'Artaut	2		20000	10000	10000		SICEC
D4-12	Bassin de rétention sur la Vallée de l'Arce : étude préalable à l'échelle du BV permettant de faire l'état des lieux de l'érosion et de l'impact sur la ressource en eau et de définir les solutions à mettre en œuvre, à la fois à l'échelle de la parcelle (techniques agronomiques ou hydraulique douce) qu'en hydraulique structurante + Travaux	Communes, AF	10	FRHR7-Fo506000	Arce	2		10000	60000			SICEC
D4-13	Mise en œuvre du plan d'action contrat BIVB établi en 2014 (action mise également dans C4 pour volet vinicole)	Viticulteurs	21			2		10000	10000	10000	10000	AESN
D4-14	Optimisation du fonctionnement des bassins de rétention / décantation en vue de traiter les phytosanitaires (par exemple ceux de Merrey-sur-Arce, Bagneux la Fosse, Villemorien)	Communes, AF	10			1	25000	25000				AESN

**D5 - Gestion des pratiques → budget de 505 000 €**

Numéro d'action	Intitulés de l'action	Maîtres d'ouvrages pressentis	Dept	Code Masse Eau	Intitule Masse Eau	Priorités	2014	2015	2016	2017	2018
D5-01	Mise en oeuvre des opérations résultant des conclusions de l'étude "reconquête de la qualité des masses d'eau souterraines 3307 et 3310" menée par l'AFESN	Agriculteurs, Collectivités	21			2		10000	10000	10000	10000
D5-02	Encourager les investissements favorables à la préservation de la ressource en eau (exemple : aire de lavage, matériels afin de limiter l'utilisation de produits phytosanitaires, de peser les effluents, ou de lutter contre l'érosion, les dispositifs de gestion des effluents, et de séchage de l'herbe en grange...)	Agriculteur, Viticulteur	Tous	bv		2	15000	15000	15000	15000	15000
D5-03	Diminuer l'impact sur la ressource en eau des effluents organiques dans les secteurs d'élevage (modernisation des bâtiments d'élevage, stockage des effluents, acquisition de références et développement d'outils sur la minéralisation des effluents, campagnes d'analyse avant épandage, réalisation de compost, etc.) ;	Agriculteur	Tous	bv		1	35000	35000	35000	20000	20000
D5-04	Plan de désherbages communaux - élaboration	Collectivités territoriales	Tous	bv		2		10000	10000	10000	
D5-05	Plan de désherbages communaux - actions de sensibilisation	Collectivités territoriales	Tous	bv		2					
D5-06	Plan de désherbages communaux - achat de matériel	Collectivités territoriales	Tous	bv		2		25000	25000	25000	
D5-07	Atteindre le seuil de 10mg/l en nitrate par une amélioration des pratiques sur le bassin d'alimentation du ruisseau - phase animation	Agriculteur	21, 52	FRHR4-Fo402000	Vanoce	1				70000	
D5-08	Atteindre le seuil de 10mg/l en nitrate par une amélioration des pratiques sur le bassin d'alimentation du ruisseau - phases animation	Agriculteur	21, 10	FRHR6-Fo436000	Beaumont	1				70000	

## ANNEXE 2.2 - MONTANT DU PROGRAMME PREVISIONNEL D' ACTIONS

Les parties s'engagent à mettre en œuvre le programme d'actions prévisionnel fixé en annexe 2 dans la limite des contraintes budgétaires des parties. Ce programme d'actions définit les **276 actions** retenues en fonction des objectifs et des résultats attendus. Il identifie des actions au sein de chaque objectif. Il précise le calendrier indicatif de réalisation de ces actions.

Le montant prévisionnel des actions de ce contrat est estimé à **25,7 millions d'euros**.

### Répartition financière

Budget par niveau de priorité et par objectif		(en euros)			Total général
Objectifs	1	2	3		
A - Animation / Suivi / Communication	462443	269700	91000	823143	
B – Reconquête et préservation de la fonctionnalité des milieux aquatiques	3025609	3062340	1063061	7151010	
C - Petit cycle de l'eau	6390892	6803808	1530000	14724700	
D - Pollutions diffuses	1327816	1378750	337450	3044016	
<b>Total général</b>	<b>11206761</b>	<b>11514597</b>	<b>3021511</b>	<b>25742869</b>	

### Les 10 actions emblématiques :

Couleur	NB	Actions	Dept	Masse Eau	Budget
Blanc Apical	A4-02	Réaliser un état initial "nitrate" et en déterminer les pressions sur 3 masses d'eau TBE déclassées par ce paramètre	21, 10, 52	Groëme, Vanoce, Beaumont	10 000 €
	B22-37	Renaturation du Revinson au Tarperon (partie avale proche confluence avec la Coquille : remise du tracé dans au point bas	21	Revinson	61 000 €
	B22-33	Réhabilitation méandres à Fontaines en Duesmois	21	Petite Laigne	24 050 €
	B22-34	Réhabilitation méandres à Chaume-les-Baigneux	21	Petite Laigne	42 900 €
Turquoise de la Continuité	B21-09	Restitution de la continuité écologique au droit de l'ouvrage de la Sogepierre à Nod-sur-Seine : - phase travaux	21	La Seine du confluent du Brévon à la Courcelles	150 000 €
	B21-21	Restitution de la continuité écologique au droit de l'ouvrage du château de Polisy : phase étude et travaux	10	Laigne	120 000 €
	B21-24	Restitution de la continuité écologique au droit de l'ouvrage en barrage du Lac Parisot à Recey-sur-Ource : phase étude et travaux	21	L'Ource de sa source à la Digeanne	550 000 €
Violet viticole	D4-01	Elaboration d'une charte de l'asperseur afin de valoriser les pratiques respectueuses du milieu aquatique concernant l'aspersion viticole	10		1 000 €
	D4-04	Identification d'un coteau pilote en Champagne en matière d'exemplarité des pratiques et des aménagements fonciers (travaux connexes, hydraulique douce, hydraulique structurante...) - Phase Etude	10		30 000 €
	D4-05	Coteau pilote : mise en place des mesures en faveur du respect du milieu aquatique (programme d'action, et évaluation du bénéfice) - Phase Travaux	10		300 000 €
					<b>1 288 950 €</b>

Les **10 actions emblématiques** correspondent à des actions exemplaires, à caractère de démonstrabilité et/ou de communication, à fort impact positif sur l'état des masses d'eau et/ ou actions dont la réalisation ne serait pas assurée sans le contrat. Le budget prévisionnel se monte à **1 288 950 €**



## ANNEXE 3 - INDICATEURS DE SUIVI-EVALUATION

Les indicateurs suivants sont définis pour suivre et évaluer la mise en œuvre du programme d'actions du contrat et son animation.

### Indicateurs de moyens et de réalisation

Ils permettent de décrire l'état d'avancement des actions réalisées et de l'animation effectuée.

Ils sont collectés chaque année et analysés dans le rapport d'activité.

Les quatre familles d'indicateurs suivantes sont renseignées obligatoirement.

1. Comparaison des actions réalisées par rapport aux engagements prévus, d'un point de vue technique et financier, sur les différents volets :
  - réduction des pollutions ponctuelles domestiques, pluviales, industrielles\*, artisanales,
  - réduction des pollutions diffuses agricoles,
  - protection et restauration des milieux aquatiques et humides,
  - sécurisation de l'alimentation en eau potable,
  - gestion quantitative de la ressource,
  - connaissance,
  - animation.
2. Etat d'avancement des actions inscrites au PTAP (initiée, en cours, achevée), réparties selon les mêmes volets d'actions que ci-dessus
3. Ventilation du temps d'animation de la cellule selon les missions principales définies dans le contrat (en jours par volet)
4. Ventilation du temps d'animation de la cellule selon la nature des tâches effectuées (bureau, réunion, terrain) (en jours par volet)

*\* les pollutions industrielles seront suivies mais n'entreront pas en compte dans l'évaluation du contrat*

### Indicateurs de résultat

Ils permettent de mesurer l'atteinte des objectifs.

Les données nécessaires à ces indicateurs sont collectées et analysées lors de l'évaluation finale du contrat.

Ces indicateurs se répartissent en deux catégories :

- ✓ ceux relatifs aux résultats qui découlent à court-terme et de manière directe de la mise en œuvre des actions du programme et de l'animation,
- ✓ ceux relatifs aux résultats à moyen/long terme et indirects auxquels les actions du programme et l'animation contribuent, y compris avec un lien de cause à effet plus difficile à établir.

Les indicateurs de résultats à renseigner sont détaillés dans le tableau 15 page suivante.

#### ▪ Suivi des eaux superficielles

> Indicateurs physico-chimiques : le suivi sera assuré par le réseau RCO, complété par les données de l'état initial et final réalisé dans le cadre du Contrat Global.

> Indicateurs biologiques : le suivi sera assuré par le réseau RCO, complété par les suivis avant et après travaux réalisés par les Syndicats de rivière et l'état initial et final réalisé dans le cadre du Contrat Global.

> Indicateurs de débits : le suivi sera assuré par le réseau RCO.

#### ▪ Suivi des eaux souterraines

> Le suivi des eaux souterraines sera réalisé au niveau des captages d'alimentation en eau potable à partir des analyses de l'ARS.

TABLEAU 15 : INDICATEURS DE RÉSULTATS

A - Animation / Suivi / Communication		
	Indicateurs d'action	Indicateurs d'effet
A1	Nombre d'ETP et Nombre de postes	
A2	Nombre d'élus sensibilisés/formés aux enjeux eau du territoire Nombre d'agriculteurs sensibilisés/formés aux enjeux eau du territoire	
A4	Etude d'évaluation lancée	
A3	Nombre de supports de communication élaborés	
A5	Nombre de masses d'eau en zone d'action groupée étudiées et animées	
B - Reconquête et préservation de la fonctionnalité des milieux aquatiques		
	Indicateurs d'action	Indicateurs d'effet
B1	Nombre d'ETP et Nombre de postes	
B2		
B21	Nombre d'ouvrages diagnostiqués Nombre d'ouvrages dont la continuité est rétablie (effacés, arasés)	<i>Linéaire reconnecté Suivi IPR et IBG</i>
B22	Linéaire avec programme d'actions défini Linéaire avec travaux réalisés	<i>Suivi IPR et IBG</i>
B24	Linéaire avec travaux réalisés	
B3	Surface de zone humide acquise Surface de zone humide avec plan de gestion défini Surface de zone humide avec plan de gestion mis en œuvre	
C - Petit cycle de l'eau		
	Indicateurs d'action	Indicateurs d'effet
C1	Nombre d'ETP Nombre de postes	
C2	Production (forages, traitement...) : nb d'habitants desservis Interconnexion : nb d'habitants sécurisés	Nombre d'habitants desservis et sécurisés
C31	<i>STEP</i> : - Nombre de STEP réhabilitées (et nombre d'EH correspondant) - Nombre de STEP créées (et nombre d'EH correspondant) <i>Réseaux</i> : Linéaire de réseaux réhabilités	<i>Pollution supprimée Suivi Physico-chimique et IBD</i>
C32	Nombre de dispositif réhabilités	<i>Pollution supprimée Suivi Physico-chimique et IBD</i>
C4	Nombre de sites avec actions engagées	<i>Pollution supprimée Suivi Physico-chimique et IBD</i>
D - Pollutions diffuses		
	Indicateurs d'action	Indicateurs d'effet
D1	Nombre d'ETP Nombre de postes	
D2	Nombre d'études BAC engagées, terminées Nombre de programmes d'actions BAC mis en œuvre Surface de BAC avec action mise en œuvre	Evolution de la qualité de l'eau distribuée
D4	Opération pilote mise en œuvre Nombre d'actions mises en œuvre	
D5	Nombre d'investissements favorables à la préservation de la ressource en eau Nombre de plans de désherbage communal élaborés Nombre de plans de désherbage communal mis en œuvre	
D3	Surface avec maintien ou mise en place d'un système agricole compatible avec la ressource en eau	

## ANNEXE 4 - TAUX D'AIDE DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE POUR LES ACTIONS DU CONTRAT A DATE DE SIGNATURE DU CONTRAT

Figurent dans le tableau suivant, à titre indicatif, les taux d'aide de l'Agence dans le cadre du 10<sup>ème</sup> programme tels qu'ils ont été approuvés par le conseil d'administration des 18 octobre 2012 et 14 novembre 2012 puis modifiés par délibérations du 25 juin 2013. Ces taux pourront être modifiés par le Conseil d'administration de l'Agence.

Nature des travaux	Taux d'aide (S= subvention A = avance)	Prix de référence Prix plafond	Observations
	Assainissement des collectivités		
Etudes générales d'assainissement	S 80%	Non	
Etudes spécifiques - Epuraton	S 50%	Non	
Opérations pilotes - Assainissement	S 70%	Non	
Création et modernisation d'ouvrages collectifs de traitement	S 40% + A 20%	Oui	
Réseaux d'assainissement : création de réseaux neufs de collecte et de transport d'eaux usées, création de toilettes permanentes sur le domaine public	S 30% + A 20%	Oui, sauf création de toilettes permanentes	
Réseaux d'assainissement : réhabilitation, mise en séparatif	S 30% + A 20%	Oui	
Branchements (domaine privé)	Branchement : - simple : 2 000 € - complexe : 3 500 € Branchement multiple : 4 500 € Immeuble et bâtiment public : 500 €/EH Déconnexion des eaux de gouttières : 1 000 € (majoration du forfait) Forfait de gestion pour la collectivité : 300 € par branchement	Non	
Temps de pluie - Réduction à la source des écoulements de temps de pluie en zones urbaines - Collectivités	S 70%	Oui	
Temps de pluie - Dépollution des rejets urbains par temps de pluie - Collectivités	S 40% + A 20%	Oui	
Assainissement non collectif	S 60%		
Animation	S 50%	Oui	

Dépollution des industries et autres activités économiques non agricoles			
Etudes générales ou études spécifiques	S 60%*	Non	* S 50% pour les grandes entreprises
Technologie propre, Opérations pilotes, Gestion à la source des eaux pluviales	S 60%*	Technologie propre, Gestion à la source des eaux pluviales	* S 50% pour les grandes entreprises, * Taux réduit pour des travaux de mise aux normes communautaires issues de la directive IED
Réduction des pollutions industrielles	S 40% + A 20%*	Oui	* A 60% pour implantations nouvelles * Taux réduit pour des travaux de mise aux normes communautaires issues de la directive IED
Actions d'accompagnement de la réduction des pollutions industrielles	S 30% + A 20%*	Oui	* Taux réduit pour des travaux de mise aux normes communautaires issues de la directive IED
TPE : Technologies propres, Réduction des pollutions, Actions d'accompagnement	S 60%	Non	Le même taux est appliqué aux petites entreprises concernées par une action groupée
Activités économiques dispersées. Animation	S 50%	Oui	
Réduction des rejets de substances dangereuses - Etudes et travaux	S 60%*		* S 50% pour les grandes entreprises, * Taux réduit pour des travaux de mise aux normes communautaires issues de la directive IED
Aide à l'élimination des effluents concentrés - actions groupées	S 60%	Non	
Centre collectif de valorisation des boues et effluents concentrés - Traitement centralisé des produits de curage et matières de vidange des ANC	A 60%	Non	
Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides			
Etudes et suivi des milieux aquatiques et humides	S 80%		
Acquisition foncière de zones humides	S 80%		
Mise en réserve foncière (préfinancement)	A 100%		
Mise en réserve foncière (frais de portage et de gestion)	S 100%		
Acquisition foncière de rives	S 60 + A 40%		
Suppression d'obstacles à la libre circulation : acquisition de droits réels	S 80%		+ S 20% pour les priorités PTAP
Dispositifs de franchissement	S 40% + A 20%		+ S 20% pour les priorités PTAP
Travaux de renaturation et de restauration des milieux aquatiques et humides	S 80%		
Entretien des milieux aquatiques et humides	S 40%		
Animation zones humides	S 80%	Oui	
Animation milieux aquatiques non spécifiques aux zones humides	S 50%	Oui	
Appui à l'émergence de maîtres d'ouvrages	S 50%		
Actions de communication	S 50%	Non	

Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable		
Etudes AAC, dont l'assistance à maîtrise d'ouvrage		
Diagnostic d'exploitation ou de territoire	S 80%	Non
Animation pour la réduction et la maîtrise des pollutions diffusées des captages	S 80%	Oui
Assistance technique aux actions de protection de la ressource	S 50%	Oui
Déclaration d'utilité publique : études préalable et procédure administrative	S 80%	Non
Etudes en zones non agricoles	S 70%	Non
Animation en zones non agricoles	S 50%	Oui
Conseil individuel dans un cadre collectif	S 80%	Prix de référence + prix plafond
Travaux de protection et indemnisation des servitudes déclarés d'utilité publique (DUP)	S 80%	Non
Acquisitions foncières et aménagements nécessaires à la gestion pérenne des terrains, y compris coûts intervention des organismes fonciers	S 60% + A 40%	Non
Soutien à l'agriculture biologique, y compris l'animation pour la protection des AAC	S 80%	Oui (pour l'animation)
Promotion de techniques innovantes et expérimentation en agriculture	S 70%	Non
Modernisation des bâtiments d'élevage, investissements matériels en agriculture, indemnités pour changement de pratiques ou de systèmes agricoles	S. Jusqu'au maximum autorisé par le régime notifié	Non
Communication, formation, sensibilisation en agriculture	S 80%	Non
Promotion de techniques innovantes, formation, sensibilisation et communication en zones non agricoles	S 70%	Non
Plans de gestion et acquisition de matériel en zones non agricoles	S 50%	Prix plafond
Assurer l'approvisionnement public en eau potable		
Schémas d'alimentation en eau potable	S 80%	Non
Etudes spécifiques en eau potable.	S 50%	Non
Travaux liés à la production, au transfert et au stockage de l'eau potable : quantité, qualité et sécurité	S 20% + A 30%	Canalisations
	S 30% + A 20% Si les trois conditions de majoration sont respectées	
Travaux urgents liés à la sécheresse et à une pollution accidentelle	A 40%	Non

Pour les travaux déclarés d'utilité publique, le taux est minoré à 40% s'ils sont réalisés plus de deux ans après la date de la DUP, puis à 20% au-delà de quatre ans après la date de la DUP

Gestion de la rareté de la ressource en eau	
Collectivités et activités économiques (hors agriculture) - Etudes spécifiques. Economies d'eau	S 50% Non
Economies d'eau des collectivités	A 60% Oui
Economies d'eau en milieu industriel	A 60% Non
Irrigation - Etudes, conseil et formation, études pour la réutilisation d'eaux usées et d'eaux pluviales, les retenues de substitution, les déplacements de forages	S 50%
Irrigation - Travaux pour la réutilisation d'eaux usées et d'eaux pluviales, les retenues de substitution, les déplacements de forages	A 40% Oui
Animation	S 50% Oui
Protection des milieux aquatiques face à la sécheresse	
Etudes pour la protection des milieux aquatiques face à la sécheresse	S 50% Non
Pêches de sauvegarde	S 80% Non
Création et réhabilitation de réserves d'eau pour le soutien d'étiage	S 20% + A 20% Non
Acquérir et partager les connaissances pour relever les défis	
Connaissance des milieux et des pressions	
Réseaux de suivi du milieu aquatique et banques de données	S 80% Non
Etudes	S 80%